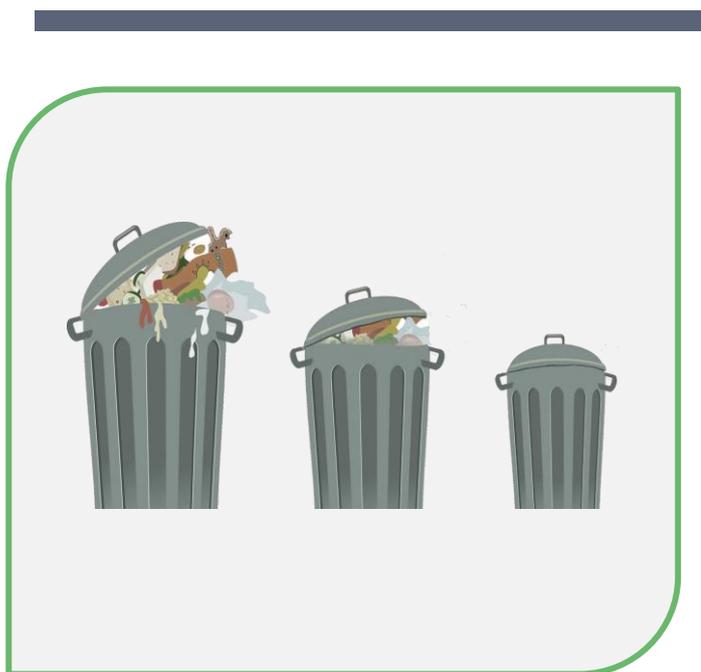




PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



ETAPE
DIAGNOSTIC

2020-2025

Sommaire

I. LE CONTEXTE.....	3
I-1. Cadre réglementaire	3
I-2. De la prévention des déchets à l'économie circulaire	5
I-3. Pilotage et gouvernance.....	6
II. LES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES.....	7
II-1. Le territoire de la CCGL	7
II-2. La démographie	9
II-3. La population	11
II-4. L'habitat	14
II-5. L'emploi.....	16
II-6. Les transports.....	20
II-7. Synthèse des données sociodémographiques	21
III. LES ACTEURS.....	23
III-1. Les acteurs économiques	23
III-1.1. Les entreprises	23
III-1.2. Les commerçants et artisans	23
III-1.3. Les agriculteurs	24
III-1.4. Les établissements et structures d'accueil publics et privés	24
III-2. Les acteurs associatifs	24
IV. INDICATEURS TECHNIQUES DES DÉCHETS.....	25
IV-1. Les données	25
IV-1.1. Les déchèteries.....	25
IV-1.2. La collecte des déchets ménagers assimilés	27
IV-1.3. Les tonnages et ratios	28
V. LA PREVENTION QUANTITATIVE.....	30
V-1. Mode de traitement.....	31
VI. LA PREVENTION QUALITATIVE	32
VII. RECENSEMENT DES ACTIONS EN LIEN AVEC LA RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	33
VII-1. Les actions déjà menées par la Communauté de Communes de Grand Lieu.....	33
VII-2. Les actions déjà menées par les communes	36
VIII. LA SYNTHÈSE AFOM.....	37
IX. AXES STRATÉGIQUES.....	38

IX.1 Axes stratégiques et actions	38
IX.2 Objectifs	39
AXE I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES.....	40
FICHE ACTION N°1_ COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	40
FICHE ACTION N°2_ COMPOSTAGE PARTAGÉ.....	42
FICHE ACTION N°3_ LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....	44
FICHE ACTION N°4_ BROYAGE SAISONNIER DES BRANCHAGES	46
AXE II : ECO-EXEMPLARITE, ECO-MANIFESTATION ET ECO-GESTES	48
FICHE ACTION N°1_ DIMINUTION DES CONSOMMABLES	48
FICHE ACTION N°2_ SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES ACTEURS ECONOMIQUES	50
FICHE ACTION N°3_ ATELIER ZERO DECHET	52
AXE III : REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP	54
FICHE ACTION N°1_ SENSIBILISATION DES ENTREPRISES A L'ECONOMIE CIRCULAIRE	54
FICHE ACTION N°2_ REDUCTION DES GRAVATS EN DECHETERIE.....	56
AXE IV : PROMOTION DE LA REPARATION ET DU REEMPLOI	58
FICHE ACTION N°1_ DIAGNOSTIC DES ACTEURS	58
FICHE ACTION N°2_ ETUDIER LA FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UNE RESSOURCERIE OU D'UNE RECYCLERIE.....	60
X. PLANNING DE MISE EN ŒUVRE.....	62

I. LE CONTEXTE

I-1. Cadre réglementaire

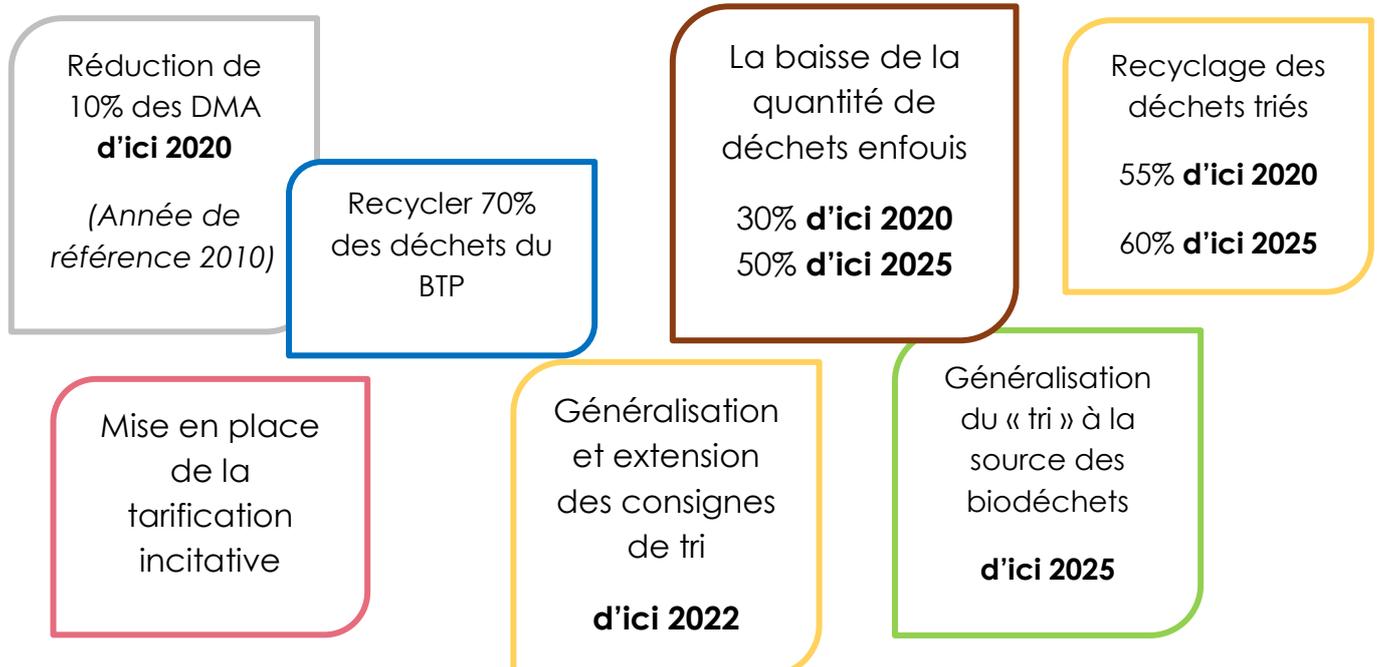
La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de 2004 avec un premier Plan national de prévention de la production de déchets, établi de façon volontaire par le ministère chargé de l'environnement, ainsi que par le plan d'actions déchets 2009-2012, qui fixait comme objectif de réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) par habitant entre 2008 et 2013.

Depuis, la réglementation européenne (Directive 2008/98/CE sur les déchets) impose à tous les Etats membres de mettre en œuvre des plans de prévention des déchets. L'article L. 541-11 du code de l'environnement intègre cette obligation dans la législation nationale.

L'objectif est « en priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation » (article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement).

La prévention des déchets, qui permet de limiter l'utilisation des ressources, est ainsi l'un des axes importants de l'économie circulaire. A compter de 2015, la politique française de prévention des déchets s'intègre aussi dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources mais restant porteur de croissance économique.

La loi du 17 août 2015 établit plusieurs objectifs à atteindre :



Les principes de la prévention concernent les étapes amont du cycle de vie du produit et incluent la conception, la production, la distribution, la consommation et, enfin, la fin de vie d'un bien. Le **réemploi (ou la réutilisation) des produits est inclus dans la prévention des déchets.**

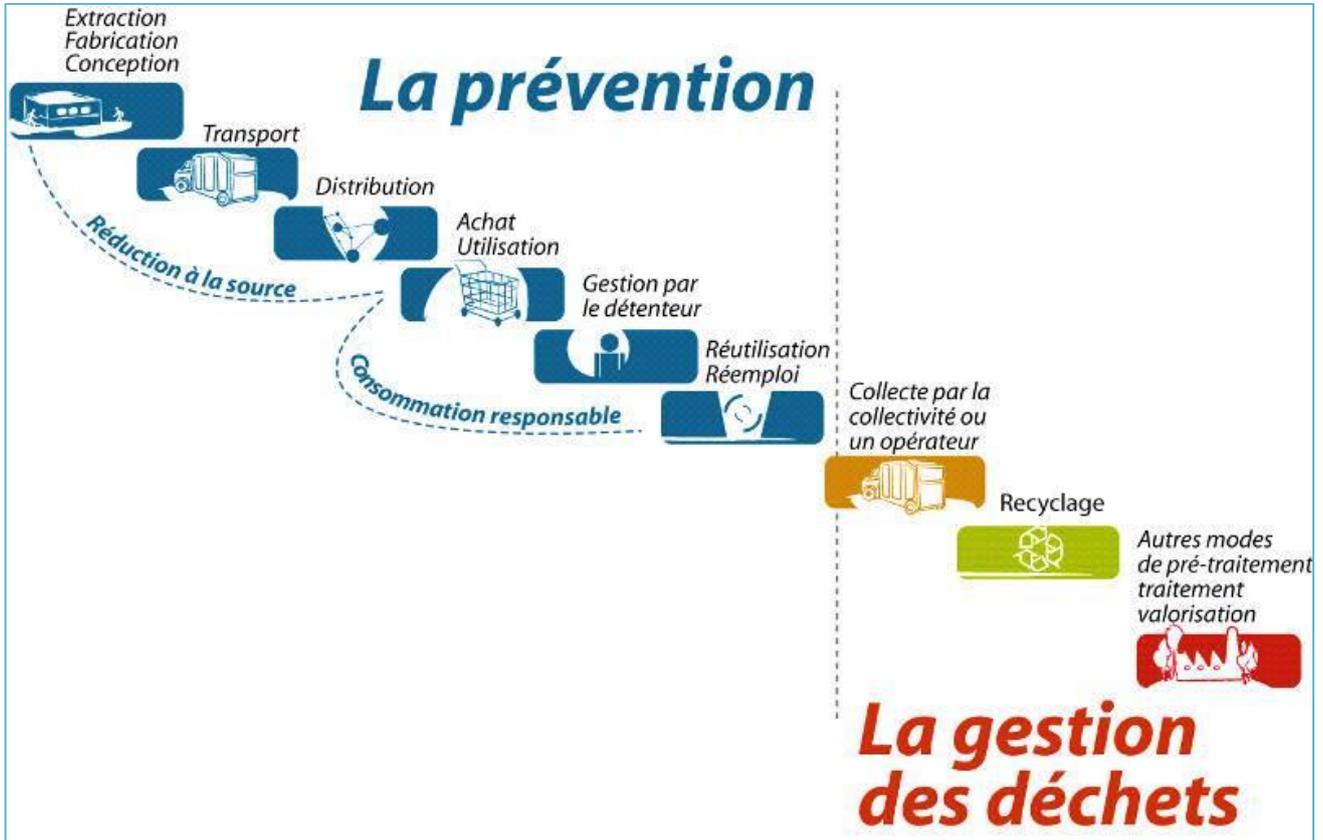


Schéma de principe prévention et gestion des déchets (Ademe)

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la prévention des déchets se situe au niveau des étapes intervenant **en amont du cycle de vie du produit**, c'est-à-dire, avant la prise en charge du déchet par un opérateur ou par la collectivité.

Suite à la Loi NOTRe portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (2015), le plan de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et la compétence sont transférés à la Région des Pays de La Loire. Le PRPGD intègre un plan d'actions en faveur d'une économie circulaire.

Le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets et le Plan d'actions économie circulaire ainsi que le rapport d'évaluation environnementale et économique ont été votés le 19 octobre 2018.

I-2. De la prévention des déchets à l'économie circulaire

La loi LTECV de 2015, a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire » (*produire - consommer - jeter*).

L'économie circulaire peut être définie comme un modèle économique (*production et échanges*) qui, dans l'idéal, fonctionne en boucle et réutilise systématiquement les déchets générés.

Ce mode de fonctionnement peut se résumer par la phrase suivante : « faire plus et mieux, avec moins ».

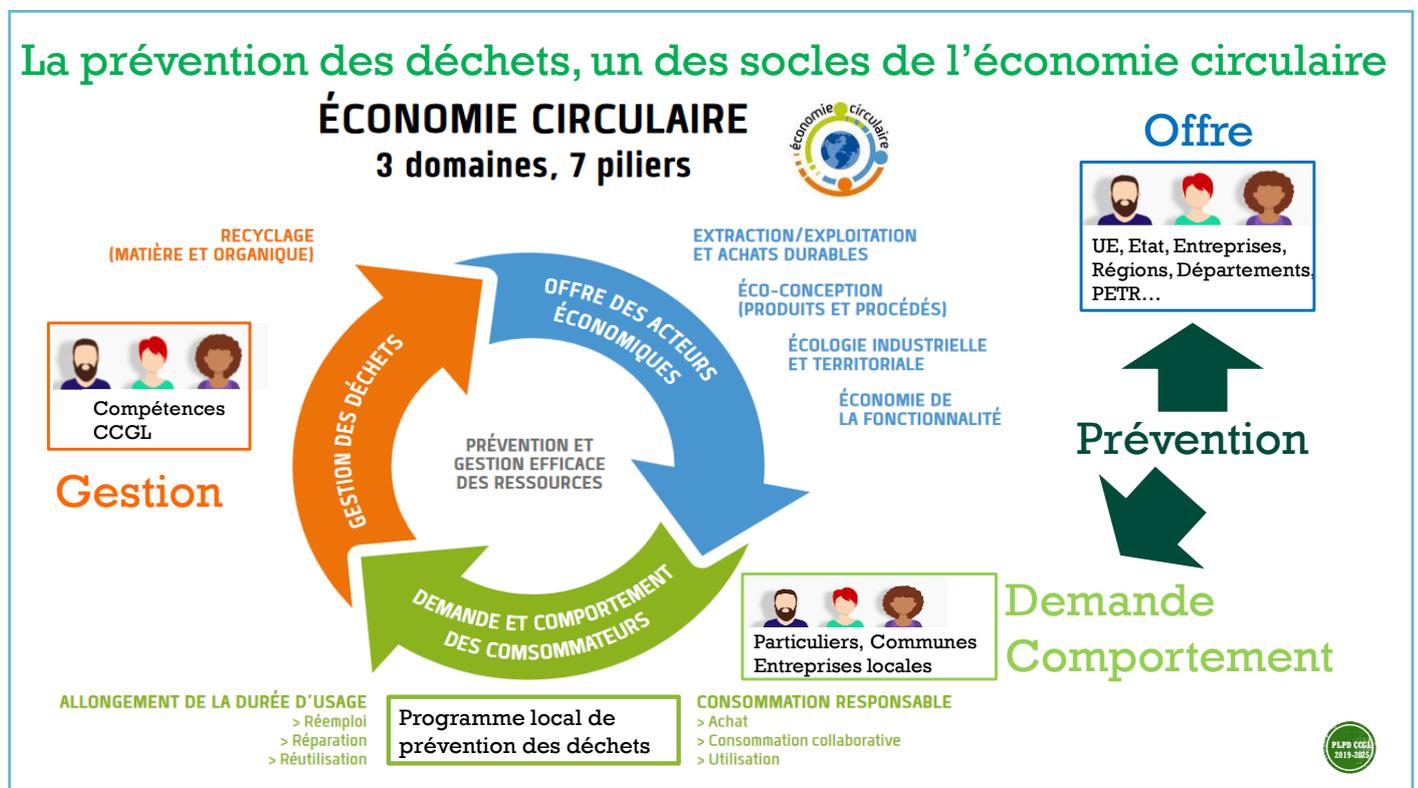


Schéma de principe de l'économie circulaire (Ademe)

La prévention des déchets est le socle de l'économie circulaire.

Le PLPDMA a donc pour objectif de modifier la demande et le comportement des consommateurs en promouvant l'allongement de la durée de vie des produits et la consommation responsable.

I-3. Pilotage et gouvernance

Dans le cadre du PLPDMA, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a été créée par la Communauté de Communes de Grand Lieu. La CCES suit et oriente le programme au cours de ses différentes étapes. En effet, la CCES est une instance de consultation et d'échanges qui donne son avis sur le projet de PLPDMA en amont de l'exécutif de la CCGL qui reste décisionnaire.

La CCES s'organise selon l'article R. 541-41-22 du code de l'environnement. L'EPCI fixe librement la composition de la CCES, nomme son Président et désigne le service chargé de son secrétariat. De même, le programme de travail et le fonctionnement de la CCES sont libres.

Dans ce cas d'étude, il a été proposé que la composition de la CCES du PLPDMA soit similaire à celle du Conseil d'exploitation « Déchets ménagers » de la Communauté de communes soit :

- un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune,
- un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires représentant les élus minoritaires au niveau communautaire.

COMPOSITION DE LA CCES de la CCGL :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LE BIGNON	LE ROUX Gérard	NERRIERE Jean
LA CHEVROLIERE	MALLEMONT Marilyne	CLOUET Sophie
GENESTON	BOUCHEZ Brigitte	CORGNIET Marie-Thérèse
LA LIMOUZINIÈRE	GRONDIN Julien	HAZE Estelle
MONTBERT	DE BOURMONT Marie-Agnès	GENDRE Emilie
PONT SAINT MARTIN	GRATON Bernadette	DESCHAMPS Emmanuelle
SAINT COLOMBAN	GIFFO Marie	GOURAUD Jean-René
SAINT LUMINE DE COUTAIS	COUDRIAU Bernard	MERIADEC Hugues
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	MICHAUD Sébastien	GUILLET Emmanuel
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU <i>(minorité)</i>	CERVERA Florence	BONNETON Julie

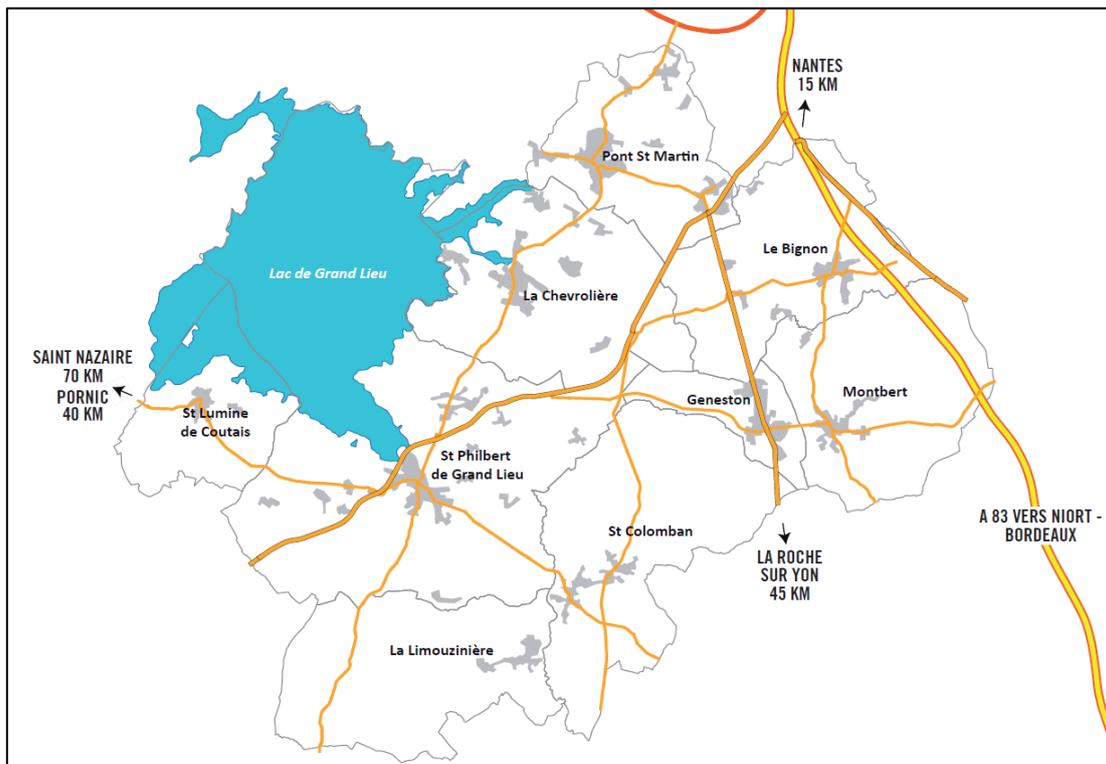
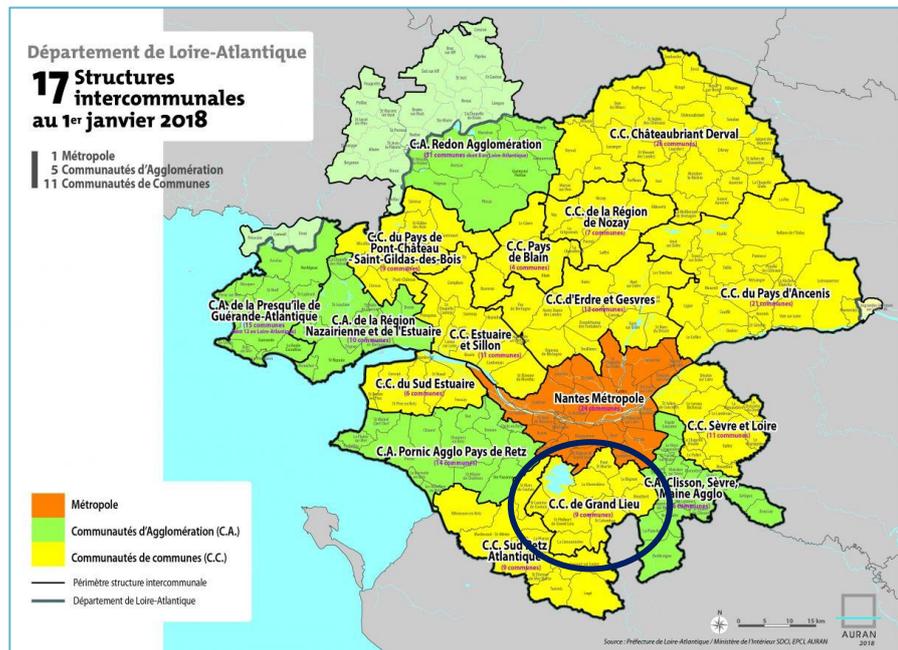
II. LES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

II-1. Le territoire de la CCGL

La Communauté de Communes de Grand Lieu est une intercommunalité de neuf communes qui compte près de 39 210 habitants en 2019 pour une densité moyenne de 149 habitants au km².

Territoire péri-urbain, à proximité immédiate de la métropole nantaise, la CCGL est également un véritable carrefour, proche du vignoble, de la Vendée et du littoral.

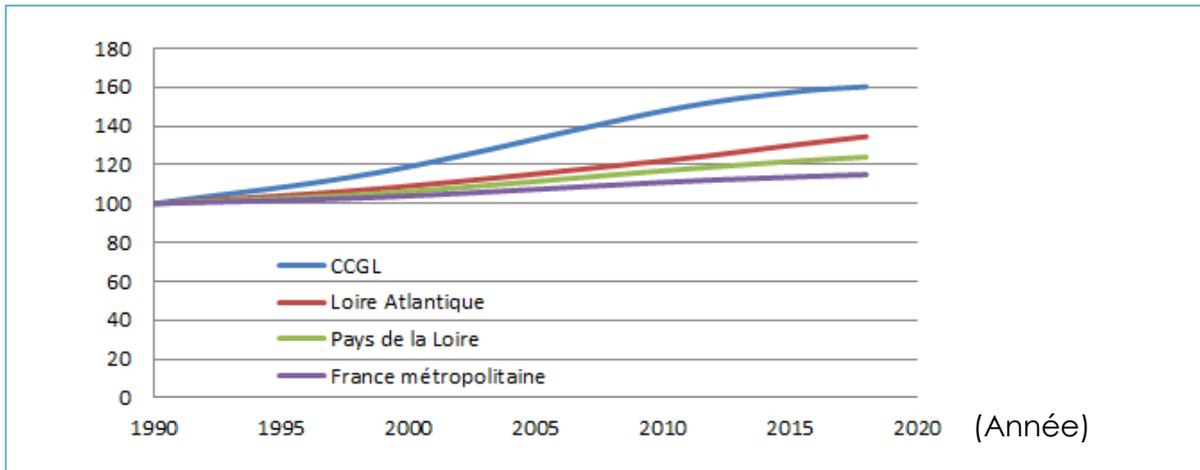
Elle borde, par quatre de ses communes, le lac de Grand Lieu, l'un des plus grands lacs de plaine de France, classé réserve naturelle depuis 1982.



Territoire de la CCGL

II-2. La démographie

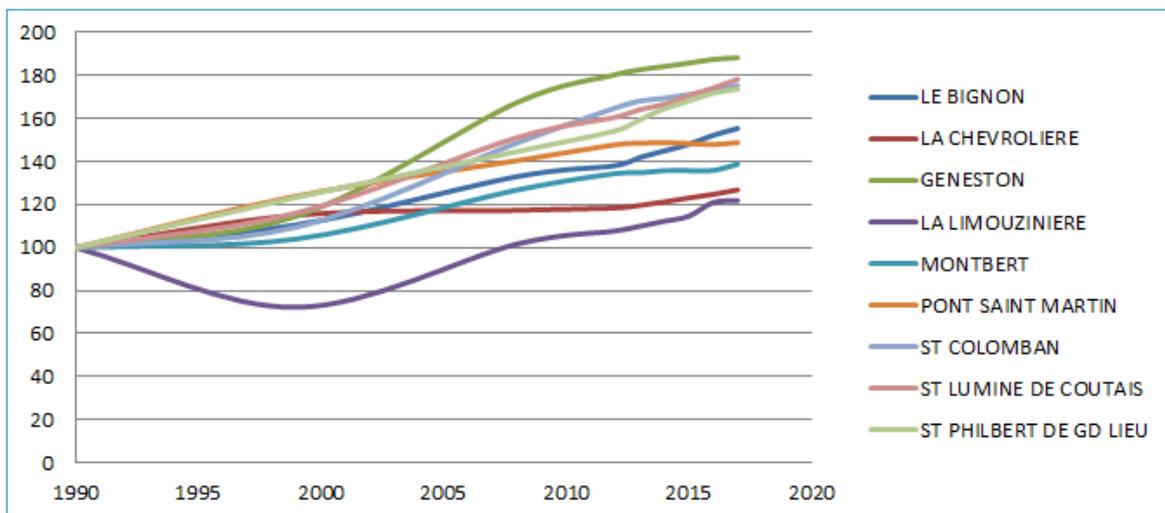
La CCGL a connu une forte croissance démographique depuis 1990. En effet, la population du territoire de Grand Lieu a progressé de 60 % entre 1990 et 2018, augmentation plus soutenue qu'au niveau départemental (+35%) et régional (+24%), passant d'une population de 24 191 habitants à 38 779 habitants en un peu moins de 30 ans.



Evolution de la population entre 1990 et 2018 (base 100 en 1990_ source Insee)

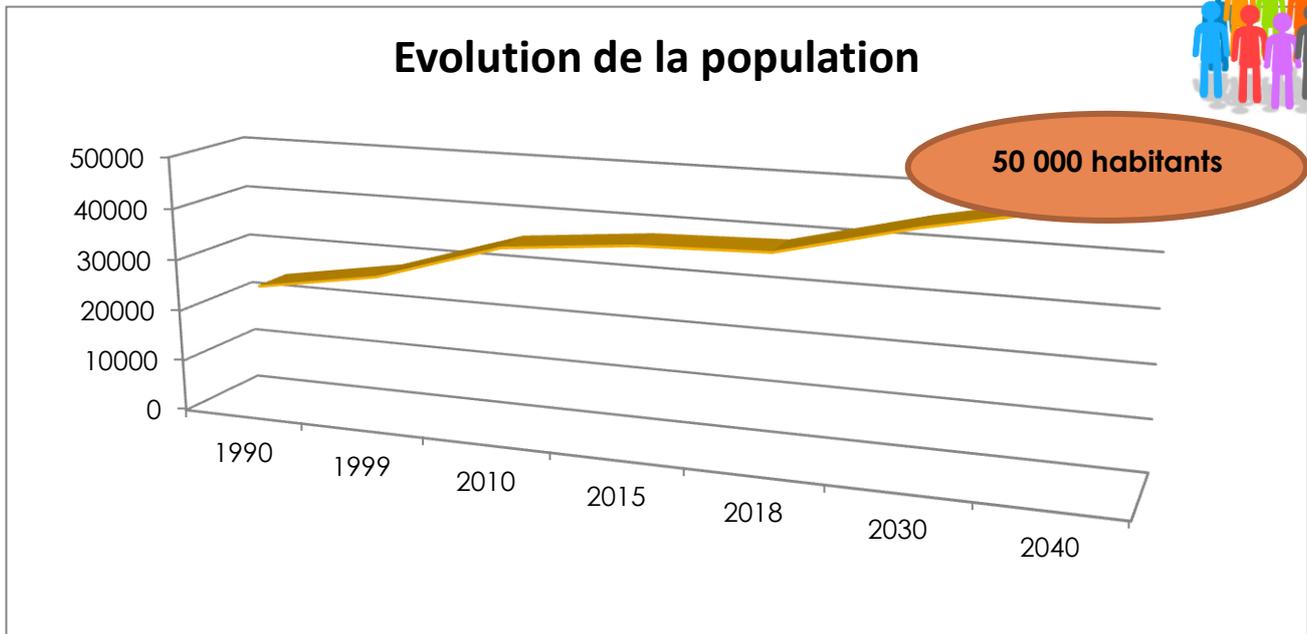
Si la croissance démographique ralentit depuis le début de la décennie, le territoire connaît toutefois une croissance positive supérieure à celle du département avec une progression de 550 habitants par an, en moyenne, entre 2010 et 2014, dont les 3/5^{ème} sont dus au solde naturel.

Les densités de population vont décroissant du nord au sud du territoire. La croissance démographique reste tout de même soutenue sur l'ensemble du territoire.





Approchant les 40 000 habitants en 2020, la CCGL devrait rassembler en 2026 plus de 44 000 habitants et probablement près de 50 000 habitants en 2040.



Evolution de la population de 1990 à 2018 et projection pour les années suivantes

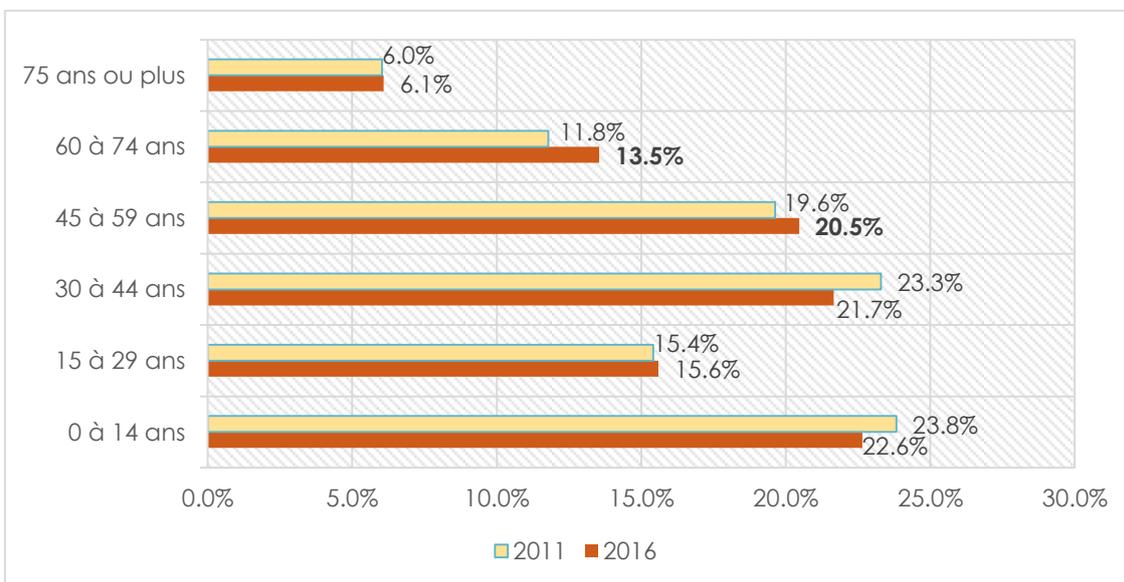
(source Insee)

PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

- ☞ 9 communes, 39 210 habitants en 2019, territoire péri-urbain,
- ☞ Forte croissance démographique prévue de 2020 à 2026,
- ☞ Territoire « carrefour » entre la métropole nantaise, la Vendée, le Pays de Retz et le vignoble nantais,
- ☞ Un territoire attractif y compris dans les communes les plus éloignées de l'aire urbaine.

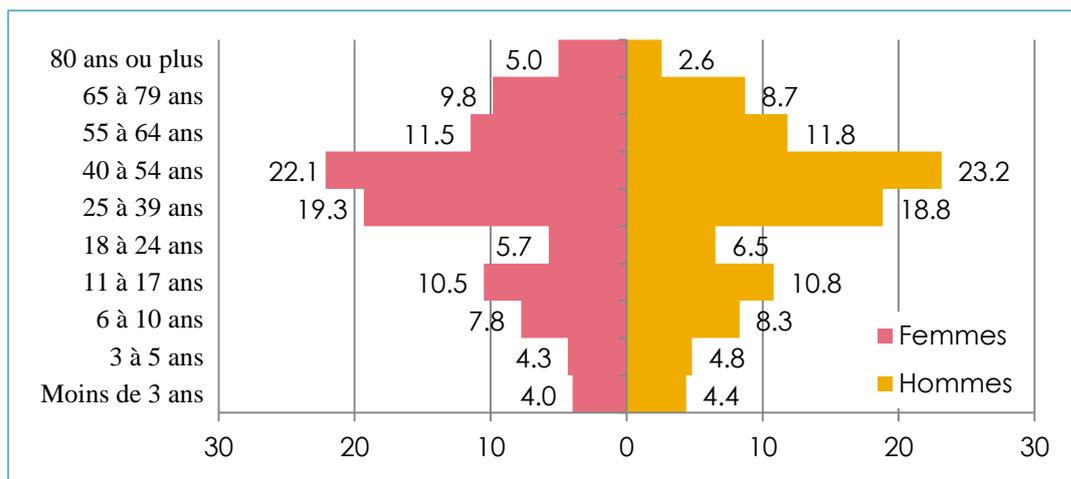
II-3. La population

La part des seniors du territoire de Grand Lieu augmente en 2016, par rapport à l'année 2011. En 2016, la population faisant partie de la tranche d'âge de 60 à 74 ans, s'élève à 13,5 % contre 11,8 % en 2010.



Répartition de la population par tranche d'âges sur la CCGL en 2016 (Insee)

De plus, la CC de Grand Lieu connaît un vieillissement de sa population plus rapide que sur les territoires voisins étudiés. En effet, le taux d'évolution annuel des plus de 65 ans est nettement supérieur, à celui, observé en France ou dans la région des Pays de la Loire mais tend à s'aligner sur celui du département.

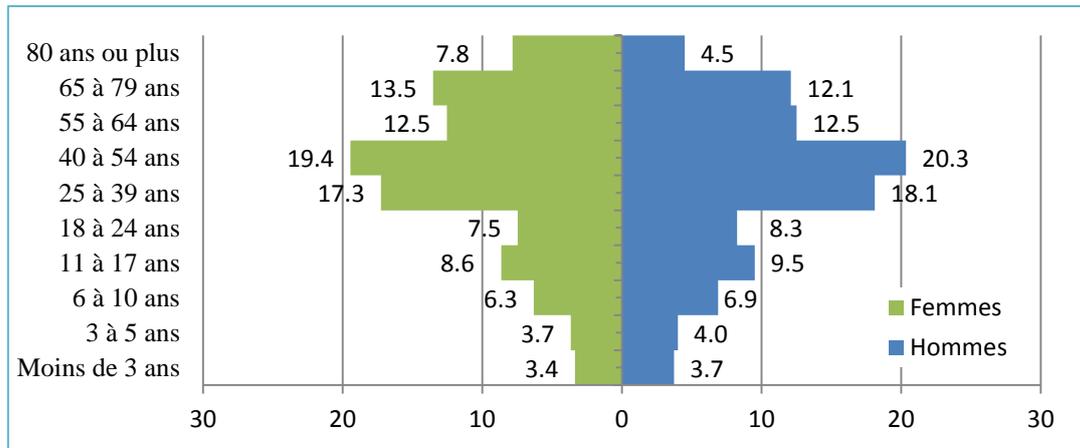


Pyramide des âges de la CCGL (Insee 2015)

Aussi, si la part des personnes âgées de plus de 65 ans reste, sur le territoire de Grand Lieu, en deçà des valeurs observées au niveau des Pays de la Loire, le



processus de vieillissement est néanmoins largement enclenché. Surtout, il est appelé à changer de rythme dans l'avenir et à s'accroître fortement.



Pyramide des âges des Pays De La Loire, (Insee 2019)

Jusqu'en 2005, le vieillissement démographique relevait principalement de l'évolution de la natalité et de la mortalité. Depuis 2006, le vieillissement des classes d'âges nées entre 1945 et 1975, issues du renouveau démographique d'après-guerre (baby-boom), conjuguée à l'allongement de la durée de vie et à une faible natalité, accroît la proportion des individus âgés au sein de la population totale. Même si le nombre de jeunes augmente depuis quelques années, sa proportion dans la population totale diminue à un rythme régulier, phénomène appelé communément « vieillissement par le bas ».

En tant que territoire proche de l'agglomération nantaise, la Communauté de communes de Grand Lieu a bénéficié des effets de la périurbanisation issue de la métropole nantaise. En effet, de nombreux ménages, et notamment de jeunes ménages, sont venus s'installer en périphérie pour y trouver des conditions de vie et d'habitat plus favorables (*prix de l'habitat moins élevé, cadre de vie, etc.*). La

CCGL attire des ménages avec enfants.

Taux d'évolution annuel des moins de 20 ans	1990 à 1999	1999-2009	2009-2014
CCGL	0,20%	2,20%	1,40%
France	-0,50%	0,20%	0,30%
Département	-0,40%	0,70%	1,30%
Région	-0,80%	0,50%	0,80%

Taux d'évolution annuel des 65 ans et plus	1990 à 1999	1999-2009	2009-2014
CCGL	3,90%	1,80%	3,10%
France	1,90%	1,30%	2,30%
Département	2,50%	1,60%	3,00%
Région	2,40%	1,40%	2,60%

Source : Insee

Taux d'évolution annuelle des moins de 20 ans et des plus de 65 ans, (Insee)



Ces migrations ont contribué au rajeunissement de la population du territoire. Le territoire comptait 14 273 ménages en 2014 dont 41% avec enfants, avec une croissance annuelle moyenne du nombre de ménages de 250 par an depuis 2009. En 2019, la CCGL comptait 16 000 ménages.

	CC de Grand Lieu				Département				Région			
	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015
Ménages dont la famille principale est un couple avec enfant	5545	5813	42%	40%	157565	163264	28%	27%	437168	440425	29%	27%
Ménages dont la famille principale est un couple sans enfant	4132	4422	31%	31%	154444	162829	28%	27%	462410	478743	30%	29%
Ménages dont la famille principale est une famille monoparentale	716	802	5%	6%	39871	45979	7%	8%	100395	115863	7%	7%
Ménages d'une personne	2783	3284	21%	23%	189956	216504	34%	36%	500584	557155	33%	34%
Autres ménages sans famille	165	170	1%	1%	13137	13654	2%	2%	30524	31358	2%	2%
	13341	14491	100%	100%	554973	602230	100%	100%	1531081	1623544	100%	100%

Structure des ménages en 2010 et 2015, (Insee, 2014)

En 2015, 23% des ménages sont composés d'une personne vivant seule. Cette valeur est en progression de 2 points depuis 2010.

PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

- ☞ La population est relativement jeune (45% des habitants ont moins de 35 ans)
- ☞ Une augmentation de la tranche des 65 ans s'observe
- ☞ On compte 2,6 personnes par ménage (Insee 2015)
- ☞ Les foyers d'une personne sont en augmentation
- ☞ Territoire attractif pour les ménages avec enfants



II-4. L'habitat

En 2015, le nombre de logements au niveau de la CC de Grand Lieu est de 15 383. La part des résidences principales est de 94 %, taux nettement supérieur à celui du Département (84 %) et de la Région (83 %).

	Nombre de logements		Evolution	Résidences principales		Evolution
	1999	2015		1999	2015	
CCGL	10 349	15 383	49%	9 721	14 517	49%
Loire Atlantique	552 364	718 232	30%	460 619	602 159	31%
Pays de la Loire	1 567 924	1 961 798	25%	1 292 284	1 623 300	26%

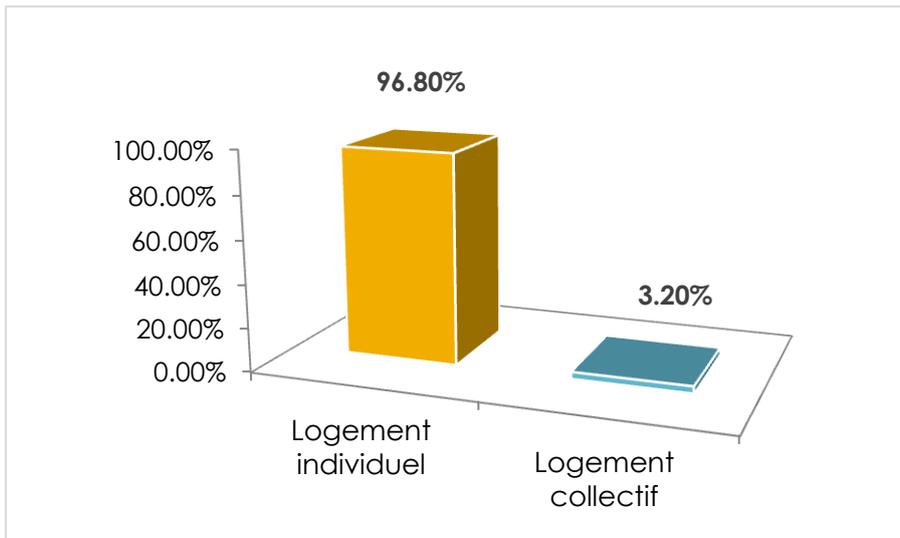
Parc de logements (1999-2015), (Insee, 2015)

La part des résidences secondaires de la CC de Grand Lieu (1 %) est nettement inférieure au taux observé à l'échelle du Département et de la Région (11 %). Pour ce qui est des logements vacants, si le taux de la CC de Grand Lieu (4 %) reste inférieur à celui du Département (6 %) et de la Région (7 %), son évolution entre 1999 et 2015 est nettement plus forte (+101 %) qu'à l'échelle des Pays de la Loire (67 %),

	Résidences secondaires, Logements occasionnels		Evolution	Logements vacants		Evolution
	1999	2015		1999	2015	
CCGL	292	190	-35%	336	675	101%
Loire Atlantique	66 103	75 662	14%	25 642	41 411	61%
Pays de la Loire	198 028	208 625	5%	77 612	129 873	67%

Parc de logements (1999-2015), (Insee, 2015)

La CC de Grand Lieu est également marquée par une forte prédominance du logement individuel (96,8% du parc), une faible représentation des petits logements (90 % des logements ont 3 pièces et plus) et une offre locative très minoritaire (21 % du parc si on cumule les locataires du parc privé à ceux du parc HLM).



Le parc locatif social est relativement peu développé au sein de la CC de Grand Lieu. En 2014, seulement 3 % de logements HLM étaient recensés sur le territoire.

typologie de l'habitat (PLH CCGL)

Dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la CCGL, il est prévu de privilégier le renouvellement urbain à l'extension urbaine et de favoriser la densification des opérations de logement pour réduire la consommation foncière et l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels.

Des logements collectifs devraient donc être construits d'ici 2026 pour répondre à ces objectifs de densifications urbaines.

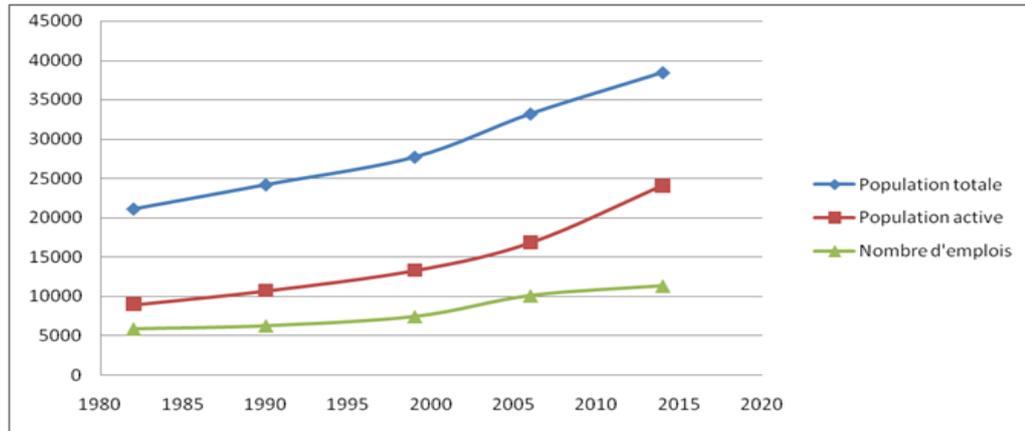
PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

- ☞ Un fort taux de propriétaires résidents
- ☞ Une proportion très importante d'habitats pavillonnaires
- ☞ Peu de logements vacants
- ☞ Plus de logements collectifs sur le territoire d'ici 2026
- ☞ Peu de résidence secondaire

II-5. L'emploi

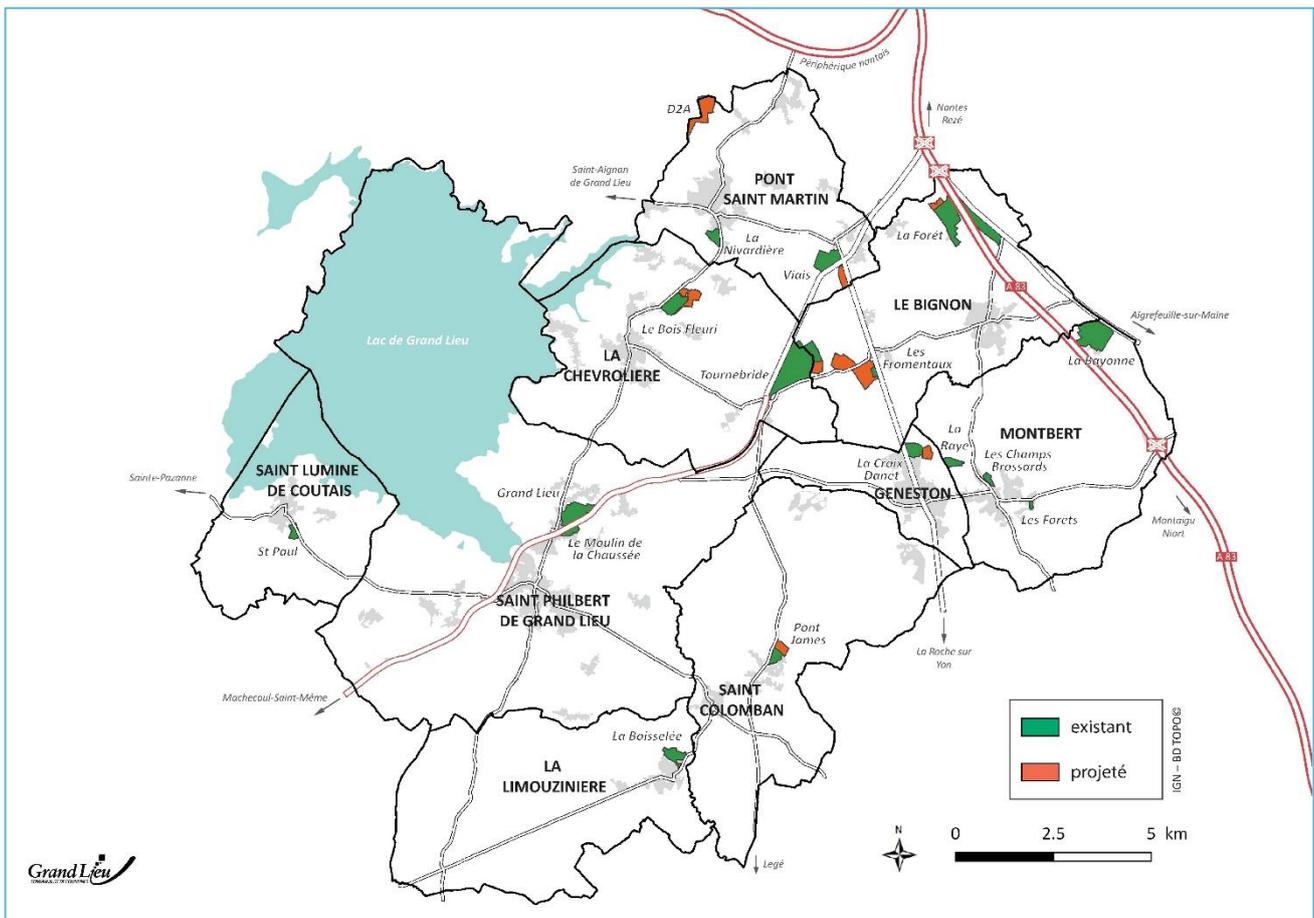


Si l'écart entre la population active et le nombre d'emplois s'est un peu creusé entre 2009 et 2014, la croissance de l'emploi reste positive avec une augmentation de 1 242 emplois dans cet intervalle.



Evolution du nombre d'emploi sur la CC Grand Lieu (1982-2014), (CCGL 2019).

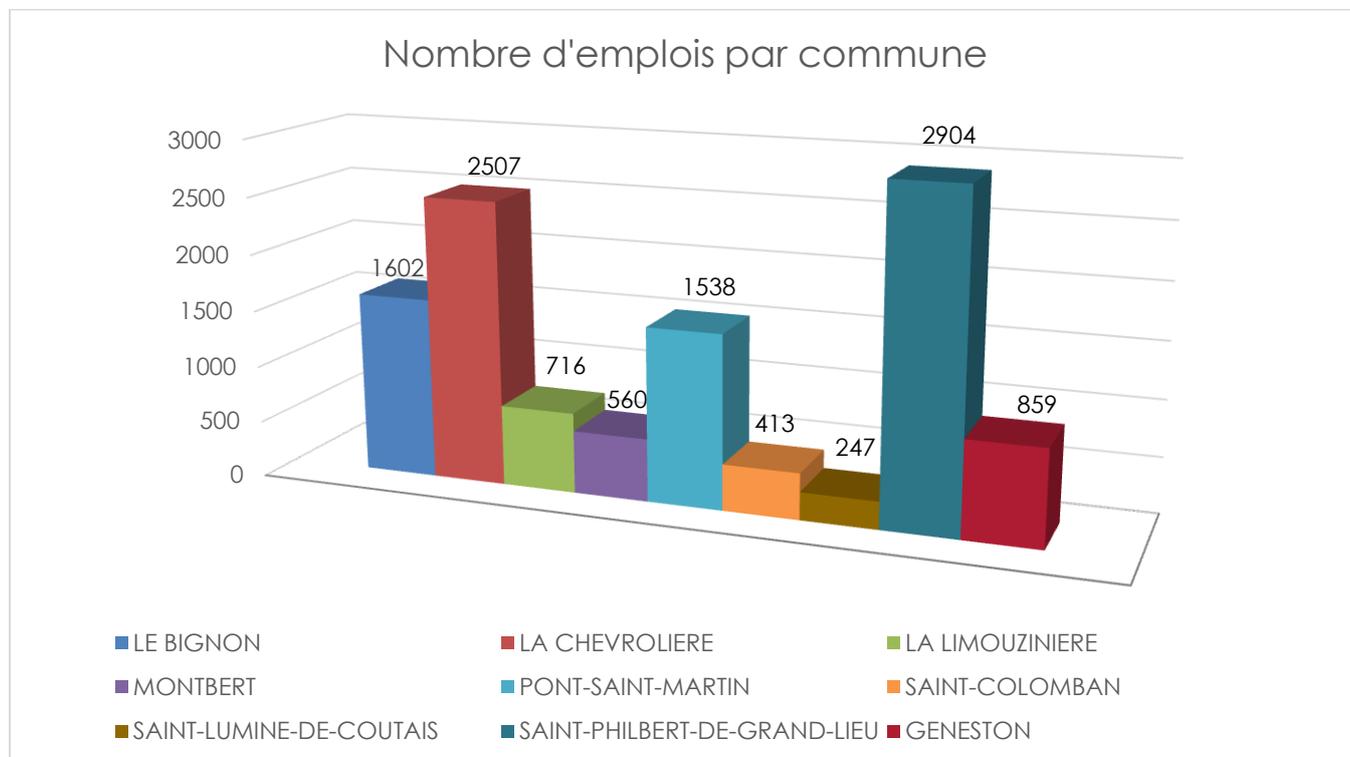
Cette croissance de l'emploi est notamment soutenue par la politique de développement économique mise en œuvre sur le territoire. En effet, en 2019, la CCGL accueille sur ses **16 parcs d'activités**, 408 entreprises et 6 983 emplois.



	Emploi (en 2006)	Emploi (en 2014)	Evolution (entre les deux années)
LE BIGNON	1 121	1 602	42,90%
LA CHEVROLIERE	2 009	2 507	24,80%
LA LIMOUZINIERE	679	716	5,40%
MONTBERT	874	560	-35,90%
PONT-SAINT-MARTIN	1 320	1 538	16,50%
ST COLOMBAN	324	413	27,50%
ST LUMINE DE COUTAIS	267	247	-7,50%
ST PHILBERT DE GRAND LIEU	2 620	2 904	10,80%
GENESTON	890	859	-3,50%
CCGL	10 104	11 346	12,30%

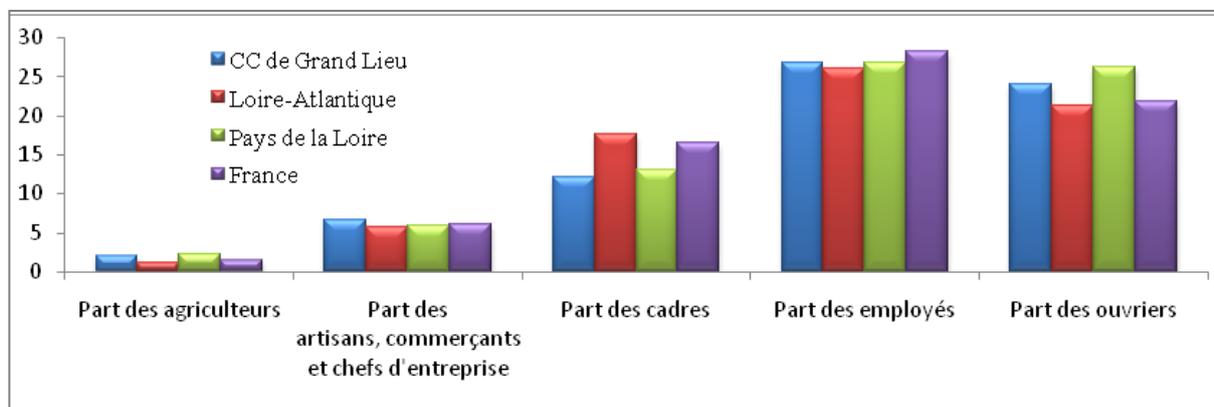
Nombre d'emplois par commune, (Insee 2015)

75% des emplois se concentrent sur quatre communes : Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, La Chevrolière, Le Bignon et Pont-Saint-Martin. La polarisation de l'emploi s'explique par la présence de zones d'activités importantes le long des principaux axes routiers.



Nombre d'emplois par commune, (Insee 2015)

Le niveau de qualification des emplois reste marqué par les spécialisations économiques du territoire. Aussi, le poids de l'industrie explique la forte part d'emplois d'ouvriers au niveau de l'intercommunalité. Le tertiaire demeure toutefois la première source d'emplois sur le territoire, ce qui explique un nombre élevé d'employés et de professions intermédiaires.



Répartition des actifs selon leur catégorie socioprofessionnelle, (Insee 2013)

Le territoire souffre d'une sous-représentation de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport à la moyenne départementale. Cette sous-représentation peut s'expliquer à la fois par la proximité directe de la métropole par le manque d'activités à forte valeur ajoutée et au savoir-faire spécifique (*robotique, électronique, recherche, etc.*) sur le territoire. Enfin, le taux de chômage sur le territoire de la CC de Grand-Lieu est inférieur à celui du département et près de 2 fois moins important que celui calculé à l'échelle nationale.

Le niveau de vie médian des habitants du territoire de Grand Lieu s'élève en 2015 à 21 443€, soit supérieur au département et à la région.

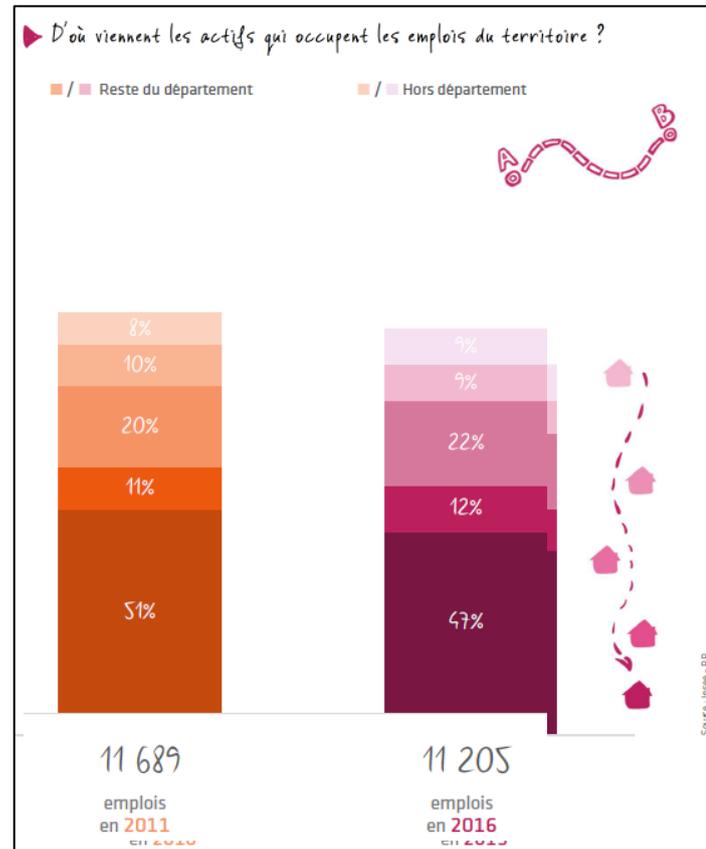
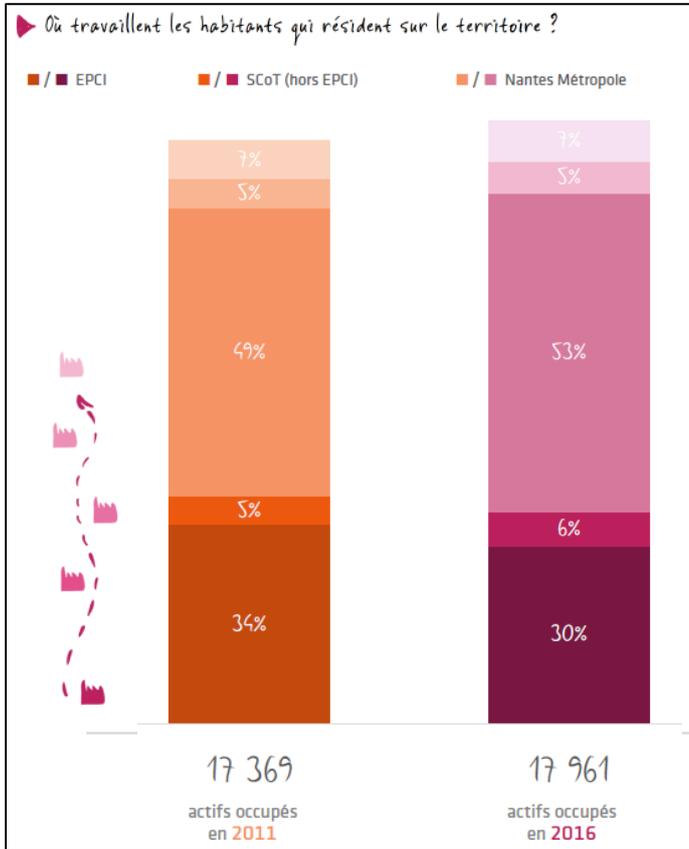
	2015			
	Nombre de ménages fiscaux	Part des Ménages fiscaux imposés	Médiane du revenu disponible (en €)	Taux de Pauvreté
CCGL	14 458	56,2 %	21 433	6,5 %
Loire Atlantique	576 113	56,5 %	21 276	10,4 %
Pays de la Loire	1 563 359	53,2 %	20 391	11,2 %

Les disparités de revenus apparaissent moins importantes sur le territoire puisque 10 % des ménages « les plus aisés » perçoivent en 2015 un revenu annuel net 2,4 fois plus élevé que les 10 % « les plus pauvres », rapport qui passe à 2,8 pour la région, 3 pour le département.

Revenus, disparités et pauvreté, (DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, 2016)



En 2016, 53% des actifs habitant sur le territoire, travaillent à Nantes Métropole, ce chiffre est en augmentation de 4 points par rapport à 2011. Un tiers des actifs du territoire travaillent sur le territoire. 47% des emplois du territoire sont occupés par des habitants de la CCGL, 22% par des habitants de Nantes Métropole.



Avancement de la métropolisation, (les essentiels de l'Auran, rapport 2020)

PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

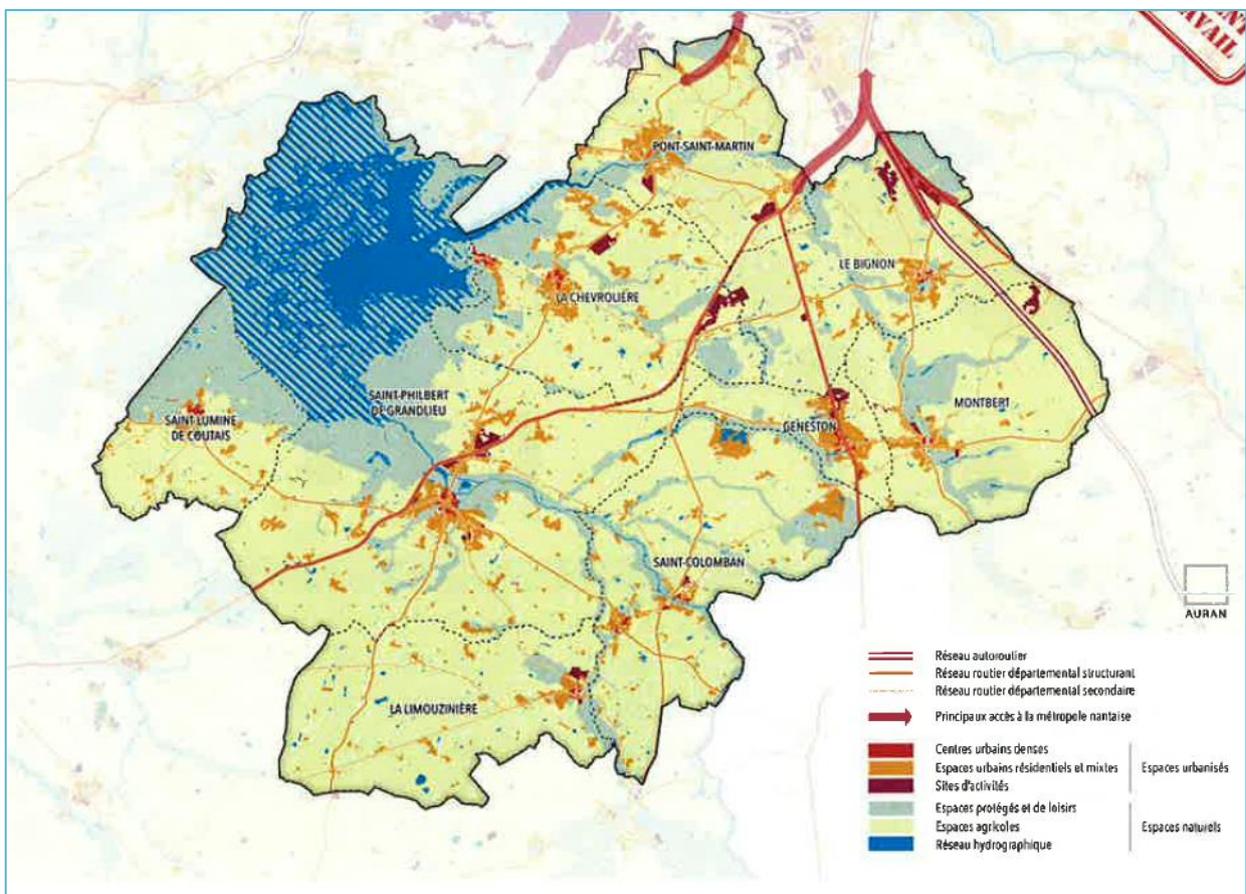
- ☞ Le tertiaire représente la première source d'emplois au niveau de l'intercommunalité,
- ☞ 75% des emplois sont concentrés sur 4 communes → Polarisation des emplois en raison de grandes zones d'activités proches des principaux axes routiers
- ☞ 1/3 des habitants travaillent sur le territoire, près de la moitié rejoignent le territoire de Nantes métropole pour travailler
- ☞ Les habitants ont un niveau de vie médian supérieur au niveau régional et les écarts de revenus sont plus faibles que ce que l'on observe à l'échelle départementale et régionale

II-6. Les transports



Hormis l'A83, qui bien que structurante, ne remplit pas de rôle desserte sur le territoire, le réseau routier se structure fortement autour de l'axe D117 (à 2x2 voies entre Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et Machecoul) / D178 (section La Chevrolière - A83). La D937 (Geneston - Pont-Saint-Martin - Viais) joue également un rôle notable dans la structuration du réseau routier.

Ces axes assurent par ailleurs le lien entre la Vendée et la Métropole nantaise, faisant de la Communauté de communes de Grand Lieu un territoire de transition important.



Réseau de transport du territoire, (Auran 2019)

La connexion avec Nantes Métropole se fait via Les Sorinières ou depuis l'accès sud de Nantes via l'A83 (entre le Bignon et la porte des Sorinières qui permet l'accès au périphérique). Les portes d'entrée sur la métropole sont donc relativement limitées, sur des axes fortement sollicités en termes de trafic, notamment aux heures de pointe.

II-7. Synthèse des données sociodémographiques

OPPORTUNITES

De nombreuses familles



Sensibilisation des enfants à l'école



Habitat principalement « pavillonnaire »



Forte proportion de jardins : développement du compostage individuel



Un tissu économique et associatif riche



De grandes zones d'activité

Actions variées à mener avec les entreprises, les commerçants, les artisans et associations

Terrain propice à l'économie circulaire

POINTS D'ALERTE

Une population qui évolue tous les ans

Une Nécessité de renouveler souvent les messages

Une proportion de la population des +65 ans en augmentation

Adaptation des messages et actions en fonction des tranches d'âge

Une population absente en journée



Sensibilisation en soirée ou week-end

Rôle de la collectivité ...

OPPORTUNITES

Communes adhérentes impliquées



Actions menées et portées par les communes (échange d'expérience)

POINTS D'ALERTE

Etapes différentes en fonction du territoire

Une nécessité d'harmoniser les actions et d'aider les communes (messages, communication)

Territoire associatif important, nombreuses actions touristiques



Accompagnement des organisateurs (gestion des déchets, messages de prévention)

Adaptation en fonction du public et du type d'évènements

Vigilance sur les consignes et les pratiques

Pour aller plus loin

Exemplarité de la collectivité :

Actions transversales avec les programmes portées par la collectivité

(PCAET, programme santé...)

Interaction et échange entre les services (mobilisation, réseaux)

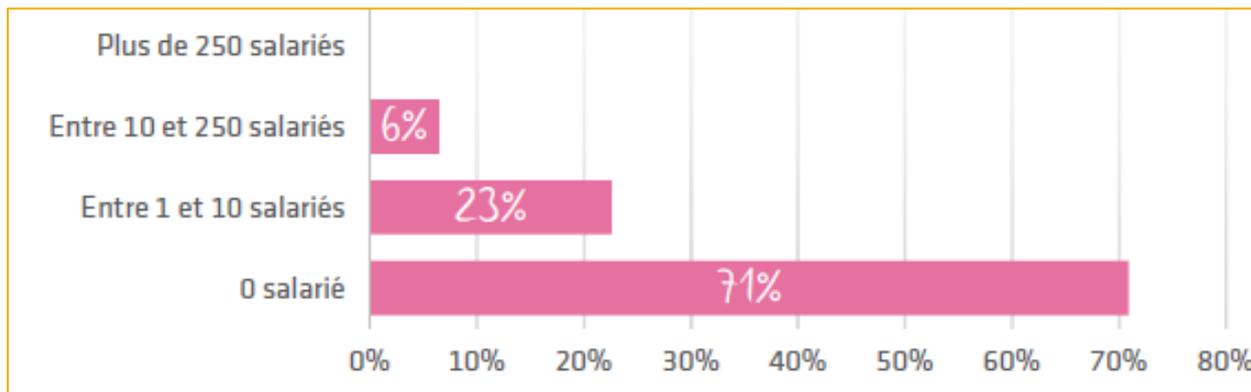
Connaissances des acteurs des actions menées (objectif différents)

Multiplication des besoins en fonction des sujets (mobilisation forte)

III. LES ACTEURS

III-1. Les acteurs économiques

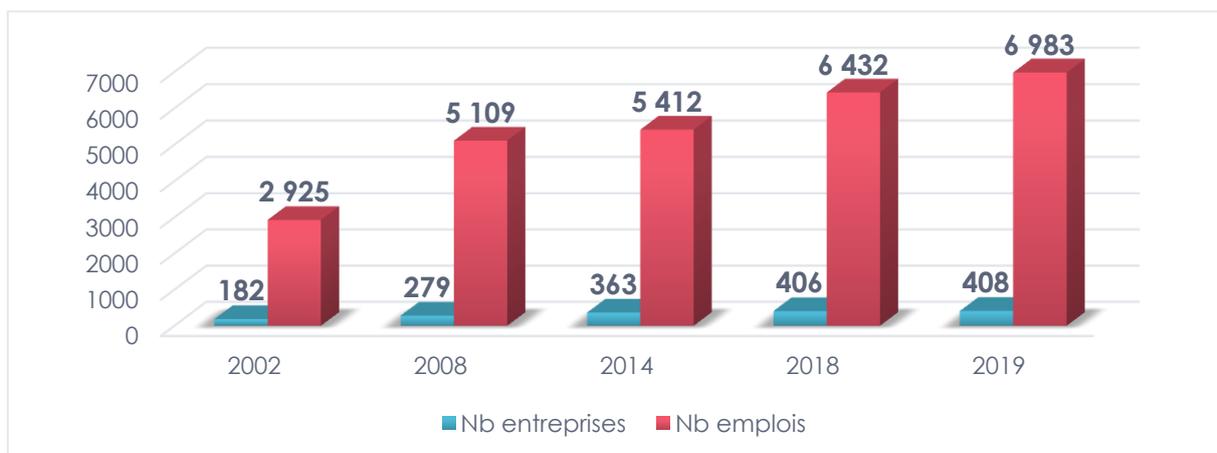
III-1.1. Les entreprises



Part des établissements par taille en 2018, (Insee, 2018)

En 2018, on recense 2 406 établissements sur le territoire, essentiellement de petite taille. La majorité des entreprises (71%) ne compte pas de salariés.

En 2019, 16 parcs d'activités sont gérés par la CCGL et répartis sur l'ensemble du territoire. Ils représentent 408 entreprises et 6 983 emplois.



Evolution du nombre d'emplois sur les parcs d'activités (entre 2002 et 2019)

III-1.2. Les commerçants et artisans

En 2017, 141 commerçants et artisans sont recensés sur le territoire de la CCGL. Parmi eux, 54 artisans sont considérés comme potentiels réparateurs, par la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat).



III-1.3. Les agriculteurs

Le secteur agricole a une importance non négligeable avec 5% de l'emploi salarié du territoire (275 exploitations en 2010). Si les activités agricoles sont variées (élevage, maraichage, viticulture, volaille, etc.) et si l'agriculture se diversifie (développement des circuits courts, Bio, AOP...), la pression foncière et démographique, présentent un risque de déséquilibre aux dépens de l'agriculture. Aussi, il est observé un développement du maraichage et un recul de l'agriculture traditionnelle.

III-1.4. Les établissements et structures d'accueil publics et privés

Il y a sur le territoire de la CCGL :

- 23 établissements scolaires (maternelles et primaires)
- 3 collèges
- 1 lycée (ouverture en 2025)
- 1 maison familiale rurale
- 5 Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- 4 foyers de jeunes travailleurs
- 2 piscines intercommunales
- 1 camping municipal
- 2 bureaux touristiques



III-2. Les acteurs associatifs

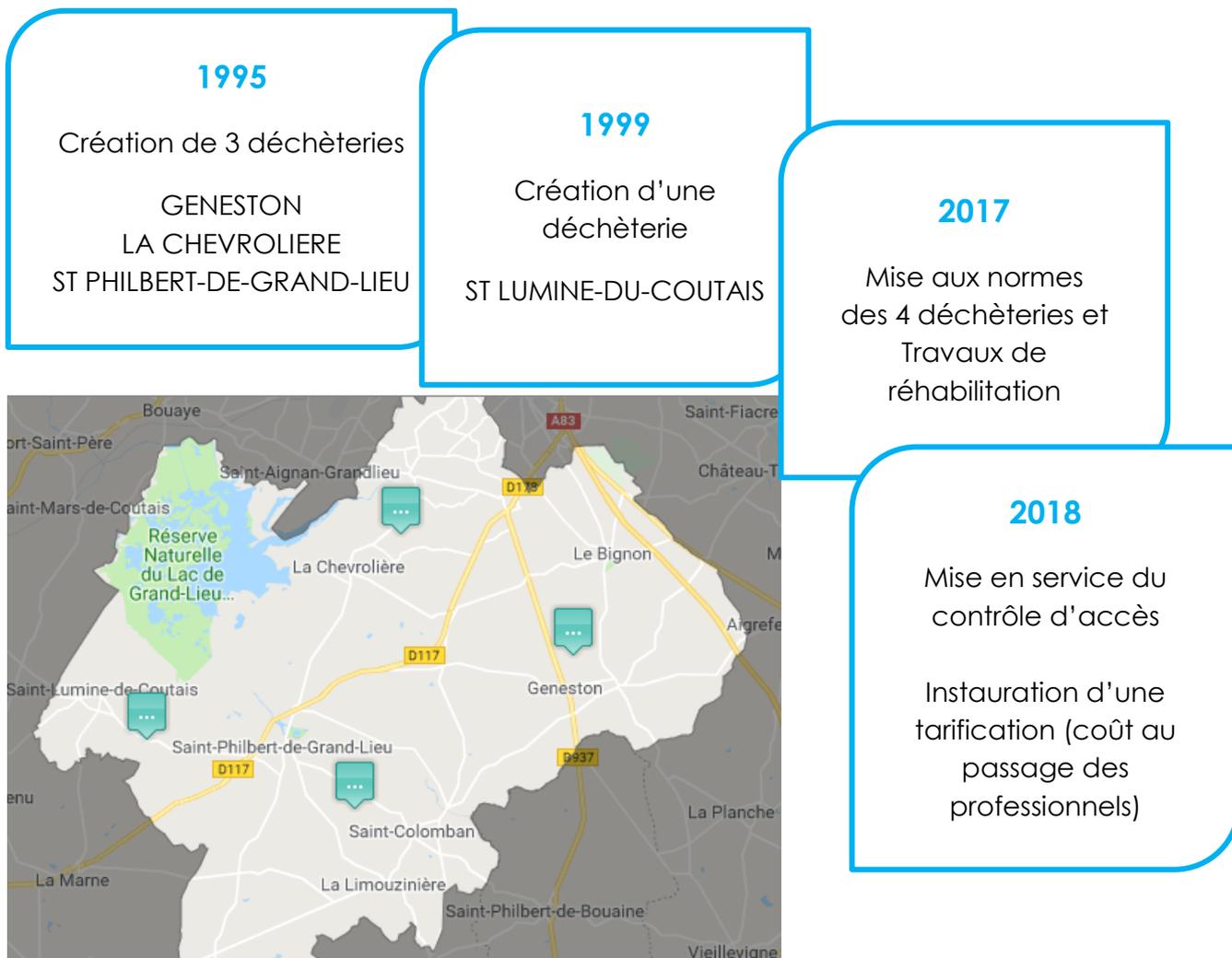
De nombreuses associations sont présentes sur le territoire de la CCGL, en voici quelques exemples :

- Des associations d'artisans commerçants
- Des associations d'entreprises
- Des associations culturelles et sportives
- Des associations de jardiniers
- Des comités des Fêtes
- Des associations de parents d'élèves
- Des associations d'accueil enfance-jeunesse

IV. INDICATEURS TECHNIQUES DES DÉCHETS

IV-1. Les données

IV-1.1. Les déchèteries



Les Déchèteries en 2019, (CCGL)

Jours	Horaires
Lundi	8h-12h
Mercredi	8h-12h / 14h-18h
Vendredi	8h-12h / 14h-18h
Samedi	8h-12h / 14h-18h

Quatre sites sont ouverts aux particuliers et aux professionnels sur le territoire :

- L'Hommeau à Geneston
- Les Bauches à La Chevrolière
- La Brande à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
- Grandchamp à Saint-Lumine-de-Coutais

Les quatre déchèteries ont les mêmes horaires d'ouverture. Une carte d'accès est obligatoire pour entrer sur les sites, pour les particuliers comme pour les professionnels.



Les déchets acceptés en déchèterie sont les suivants : batteries, bois, cartons, cartouches encre, gravats, déchets diffus spécifiques, déchets verts, tout venant, huile de vidange, lampes (ampoules et néons), métaux, piles et accumulateurs, radiographies, verre, papiers. La ferraille est collectée uniquement le samedi.



2018

Benne mobilier



2019

Nouvelles filières :

Bois A et B, plâtre

DANS VOS DÉCHÈTERIES

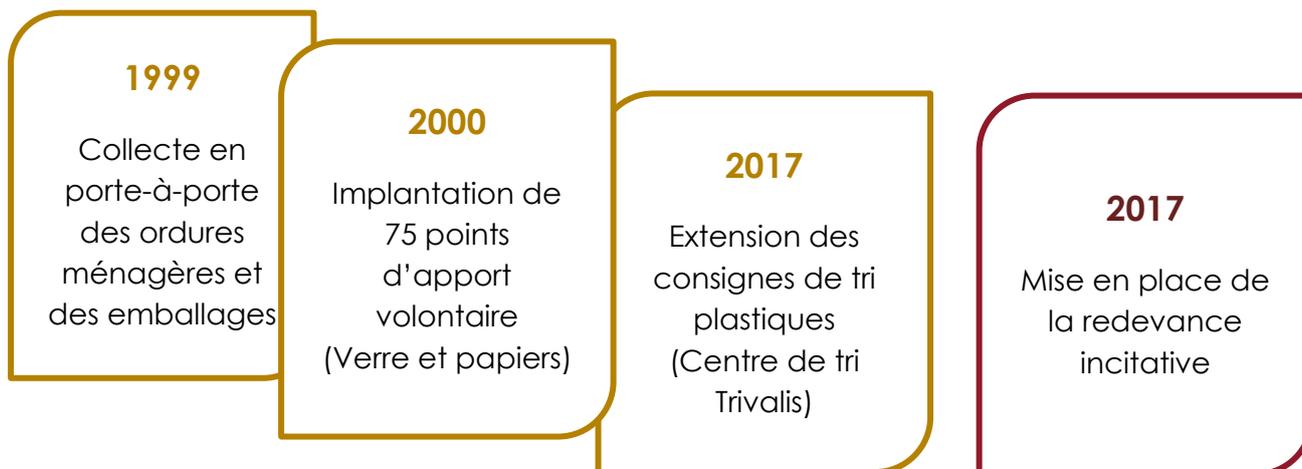
MOBILIER, BOIS, PLACOPLÂTRE, PLASTIQUES

Le saviez-vous ? Depuis la fin de l'année 2018, de nouvelles filières de traitement des déchets ont été mises en place dans les déchèteries. Le bois et les plastiques sont différenciés en fonction de leur nature et de nouvelles bennes sont destinées au mobilier et au placo-plâtre. Avec cette démarche, la Communauté de communes souhaite faire diminuer le taux d'enfouissement des déchets et limiter leur coût de traitement.

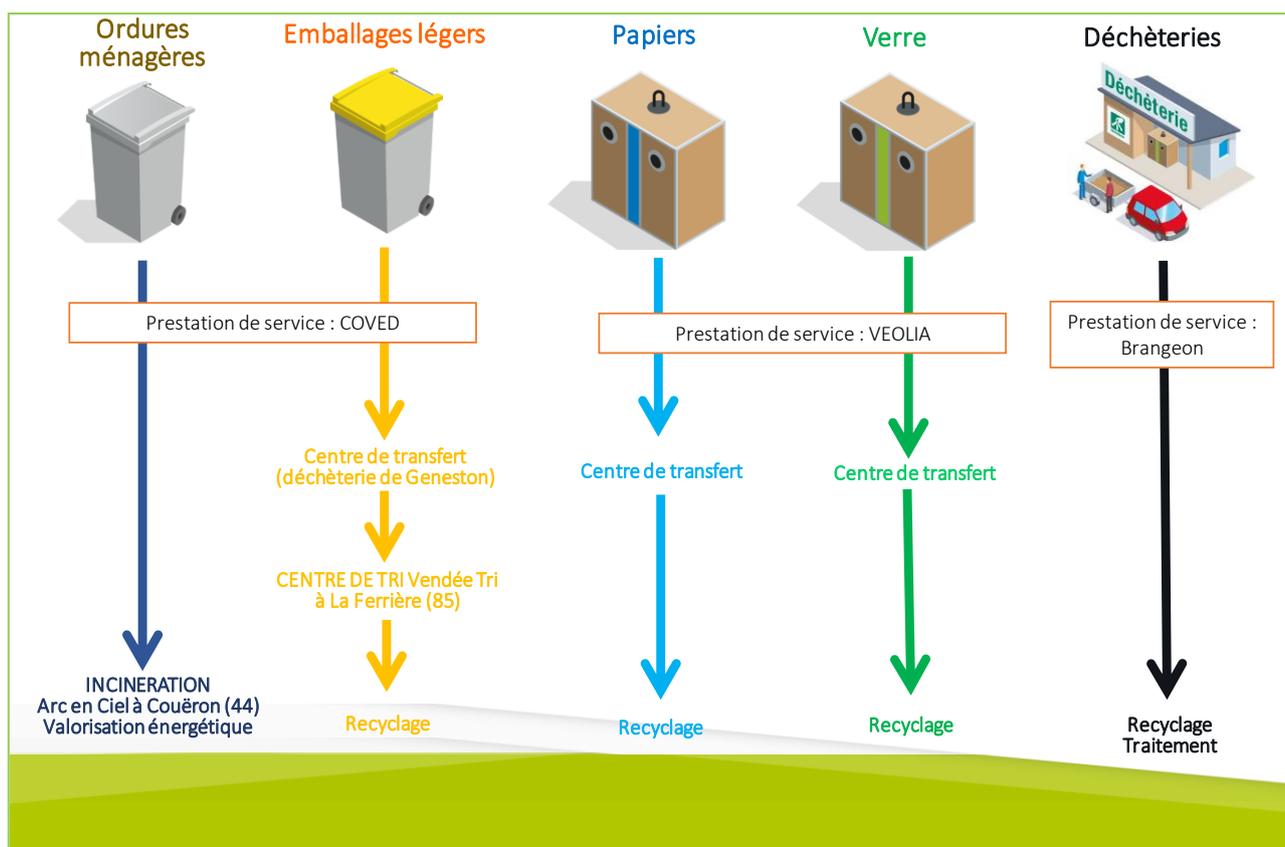
Des collectes spécifiques ont lieu sur une période donnée pour :

<p>DEEE</p> <p>DEEE</p>	<p>L'amiante</p>	<p>Les coquillages</p>
<p>1^{er} samedi / mois (zone de Tournebride La Chevrolière)</p>	<p>1 collecte / an (dépôts payants 3€ / mètre linéaire)</p>	<p>1 benne présente / déchèterie pendant 1 mois pendant les fêtes de fin d'année</p>

IV-1.2. La collecte des déchets ménagers assimilés



En 2019, la CCGL fait appel à des prestataires de services pour assurer la collecte et le traitement des déchets. Coved pour la collecte en porte à porte, Brangeon pour la gestion des déchèteries et Veolia pour la collecte des points d'apport volontaire.



Organisation de la collecte en 2019

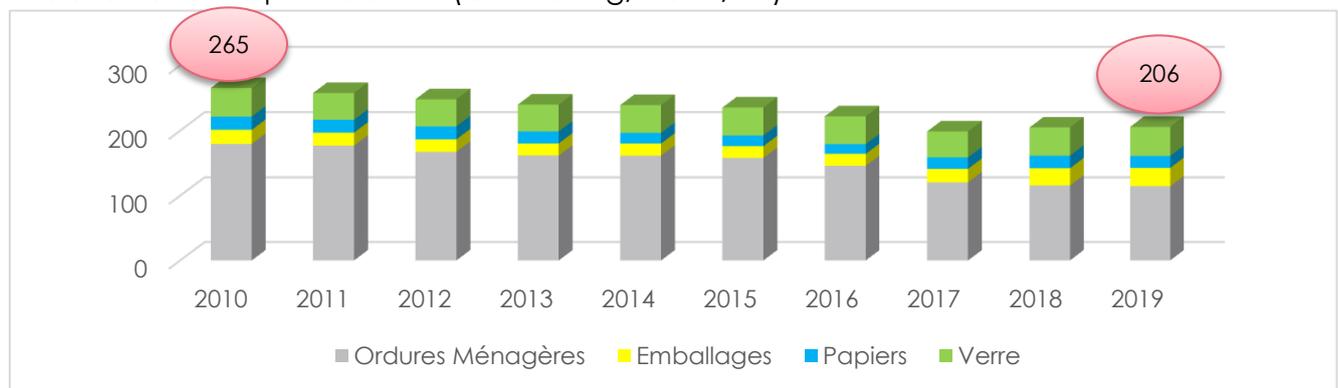


IV-1.3. Les tonnages et ratios

L'évolution de la production de déchets sur le territoire de la CCGL nous permet de relever les grandes tendances :

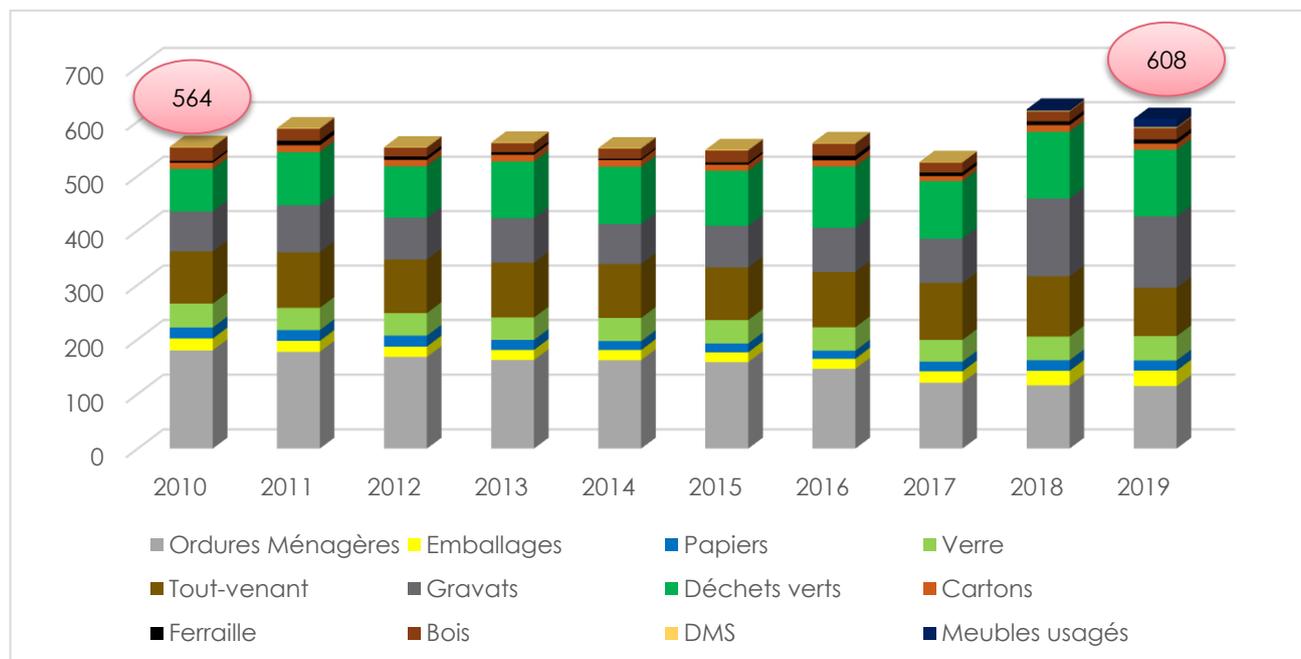
ANNEE/ TONNAGE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	6 213	6 326	6 093	5 979	6 047	6 011	5 617	4 674	4 536	4 539
Emballages	745	713	697	685	695	684	707	808	1 041	1 123
Papiers	701	704	718	676	607	612	570	682	761	731
Verre	1 515	1 462	1 511	1 515	1 592	1 633	1 644	1 544	1 692	1 769
TOTAL OMA	9 174	9 205	9 019	8 855	8 941	8 940	8 538	7 708	8 030	8 162

Evolution en ratio par habitant (OMA en kg/ hab. /an) :



OMA : ordures ménagères et assimilées

En incluant les déchets de déchèteries (DMA en kg/hab./an) :



DMA : déchets ménagers et assimilés

Au détail, les ratios par type de déchets en déchèterie :

ANNEE/ RATIO	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL OMA	265	258	248	240	239	235	222	199	205	206
Tout venant	96	102	98	101	99	96	102	104	111	89
Gravats	74	86	77	82	73	77	81	82	143	131
Déchets verts	78	98	95	104	105	101	112	106	123	122
Cartons	11	13	12	13	12	11	12	9	12	11
Ferraille	4	9	6	5	3	4	8	7	7	7
Bois	25	22	16	17	18	22	22	18	18	21
Plastiques rigides/films										2
Placoplatre										1
DMS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
Meubles (DEA)									3	16
TOTAL DMA	564	597	562	569	558	555	567	529	622	608

La plus forte augmentation en déchèterie, concerne les gravats et les déchets verts, qui s'explique notamment par la facilité pour les déposer, depuis la mise en place des plateformes sur les sites (*déchets verts et gravats*). La réhabilitation des 4 déchèteries a eu lieu en 2017.

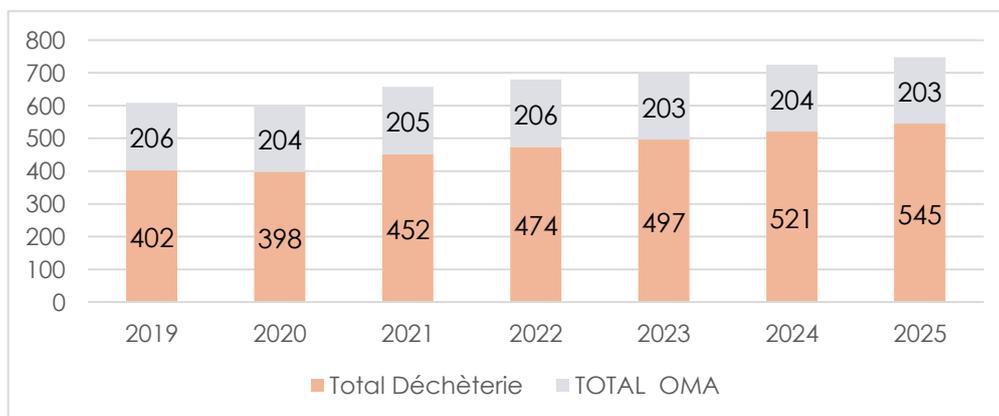


Case des déchets verts (déchèterie CCGL)



Case des gravats (déchèterie CCGL)

Tendancier DMA 2019-2025 en kg/hab. (sans action de réduction)

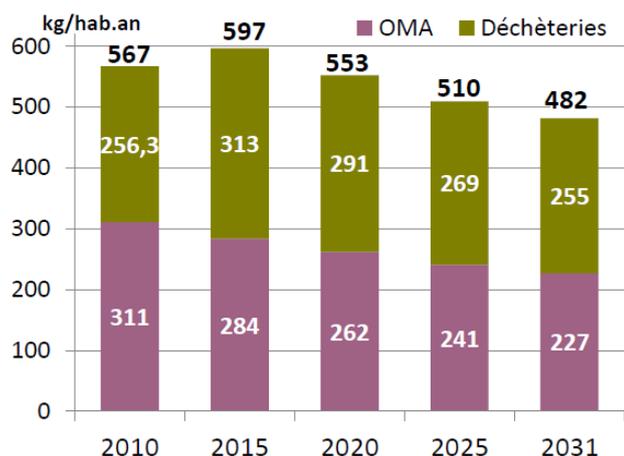


V. LA PREVENTION QUANTITATIVE

La CCES a défini des gisements prioritaires : les déchets verts, les gravats, le tout-venant de déchèteries. Le PLPDMA se réfère aux objectifs régionaux inscrits dans le Plan régional de prévention des déchets à l'horizon 2025.

	Rappel ratios CCGL 2010	Rappel ratios CCGL 2015	Rappel ratios CCGL 2019	Objectifs régional 2025
OMA	265 kg/hab.	235 kg/hab.	206 kg/hab.	241 kg/hab.
Déchèteries	299 kg/hab.	319 kg/hab.	402 kg/hab.	269 kg/hab.
TOTAL DMA	564 kg/hab.	554 kg/hab.	608 kg/hab.	510 kg/hab.

Comparaison des ratios kg/hab. de la CCGL par rapport aux objectifs du PRPD



Le ratio des OMA est inférieur et répond aux objectifs du plan régional de prévention.

A l'inverse, les déchèteries connaissent une augmentation du tonnage entrant. Ce qui entraîne un ratio des DMA, en hausse par rapport à l'année 2010.

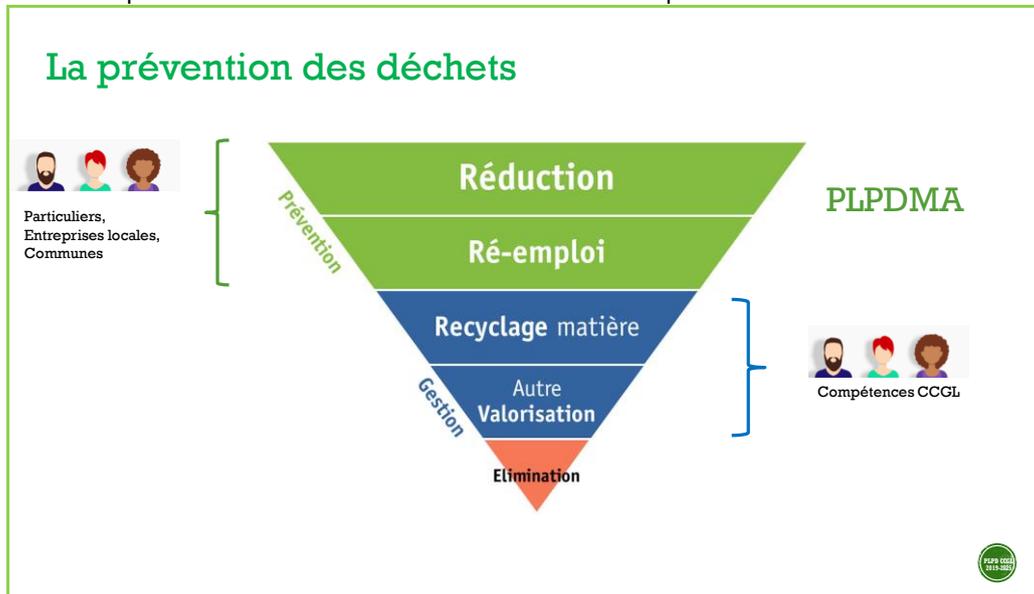
PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

Nous pouvons tirer quelques conclusions :

- En 2017 « mise en place de la redevance incitative »
 - o Très forte diminution des ordures ménagères,
 - o Une augmentation du tri des emballages liée aussi à l'extension du tri des plastiques
- En 2018, évolution des déchèteries
 - o Une très forte augmentation des tonnages en déchèterie depuis la mise en place des plateformes (*gravats, déchets verts*)

V-1. Mode de traitement

La réglementation environnementale établit une hiérarchisation des modes de traitement des déchets. Elle place le réemploi et la réutilisation en tête des modes de traitement ce qui s'inscrit dans une volonté de préservation des matières premières et d'optimisation de la durée de vie des produits.

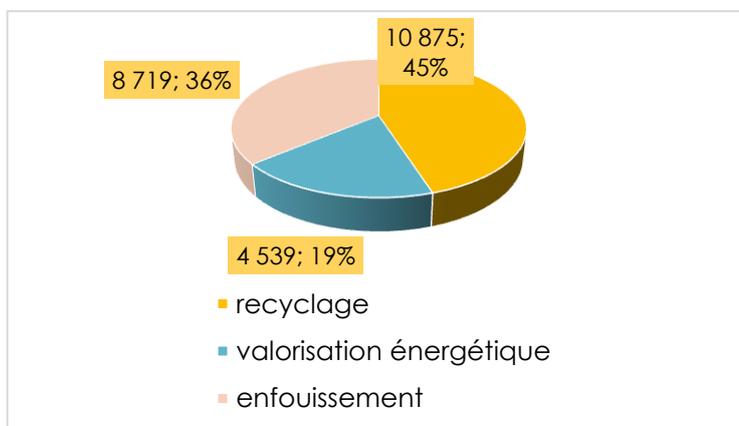


Pyramide de hiérarchisation des modes de traitement (Echelle de Lansink)

Cette hiérarchie consiste à privilégier, dans l'ordre, **après la prévention** :

- la réparation en vue de la réutilisation ;
- le recyclage et la valorisation des déchets organiques par retour au sol (compostage) ;
- toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
- l'élimination.

(Article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement).



La mise en place de nouvelles filières en déchèterie, les extensions des consignes de tri des plastiques, et les actions de prévention ont toutes pour but de recycler ou valoriser avant l'élimination finale :

64 % des tonnages sont valorisés (énergie ou recyclage).

Modes de traitement des déchets de la CCGL_en 2019

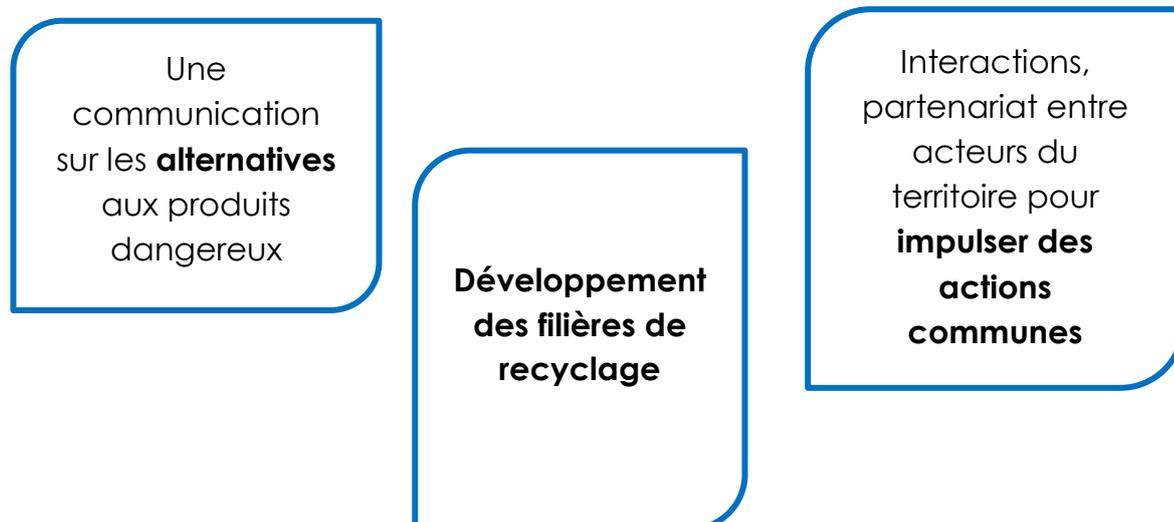
VI. LA PREVENTION QUALITATIVE

La prévention qualitative se définit par « *la réduction des déchets dangereux ou de leur nocivité* ». En fonction du lien entre le produit et l'utilisateur, des actions différentes peuvent être menées :

- pour **l'utilisateur** qui produira le déchet, le recours à des alternatives permet de limiter en amont la production du déchet dangereux ;
- pour le **producteur** du produit initial, il peut s'agir de développer une démarche d'éco-conception pour des produits générant moins ou pas de déchet dangereux ;
- le captage en aval de ces déchets permet d'éviter la contamination d'autres déchets, ce qui contribue également à réduire la nocivité des déchets. Toutefois, dans le cadre d'un programme de prévention, les actions retenues comme participant à la prévention qualitative sont « *les actions visant à réduire la production de déchets dangereux* ».

La collectivité a peu de moyen pour agir sur l'éco-conception, propre à chaque entreprise et producteur du produit considéré « dangereux ». Les actions sont donc majoritairement des actions de communication et de sensibilisation des utilisateurs afin de promouvoir et de faciliter le recours à des alternatives. Ce thème sera abordé à travers les axes de l'éco-exemplarité et ou la communication générale sur la prévention.

Cela pourra se traduire par des ateliers pratiques d'alternatives aux produits ménagers, des stands informatifs dans les lieux de passage (*foires, déchèteries.*), des ateliers pratiques (*alternatives aux produits phytosanitaires, réaliser ses produits ménagers, bricoler sans produits dangereux...*).



VII. RECENSEMENT DES ACTIONS EN LIEN AVEC LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

VII-1. Les actions déjà menées par la Communauté de Communes de Grand Lieu

COMPOSTAGE

Depuis **2007**, la CCGL fait la promotion du compostage domestique en proposant aux habitants du territoire des composteurs en bois et plastique à tarif réduit (15€ ou 30€ en fonction du volume de 300 litres ou de 600 litres).

En 2019, 28% des ménages du territoire étaient équipés d'un composteur distribué par la CCGL.



SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Depuis **2014**, un partenariat a été mis en place entre la CCGL et le CPIE de Corcoué-sur-Logne pour sensibiliser les scolaires sur la prévention, le tri sélectif et le recyclage des déchets.



LOGNE ET GRAND-LIEU



L'action principale du CPIE est la conception, l'organisation et l'animation d'interventions portant sur la prévention et le tri sélectif/recyclage des déchets auprès des élèves des écoles et collèges des communes de la CCGL conformément à un programme co-construit préalablement avec les élus de la CCGL.

Exemple d'atelier de démontage de DEEE (travail sur les ressources)

TARIFICATION INCITATIVE

La redevance incitative (RI), mise en place depuis **2017**, a contribué à baisser la production d'OM. En effet, elle incite les habitants à présenter moins souvent leurs conteneurs d'OM afin de diminuer leurs factures.

La RI favorise donc les gestes de tri et les changements d'habitude sur la production de déchets.





PASSAGE EN DECHETERIE

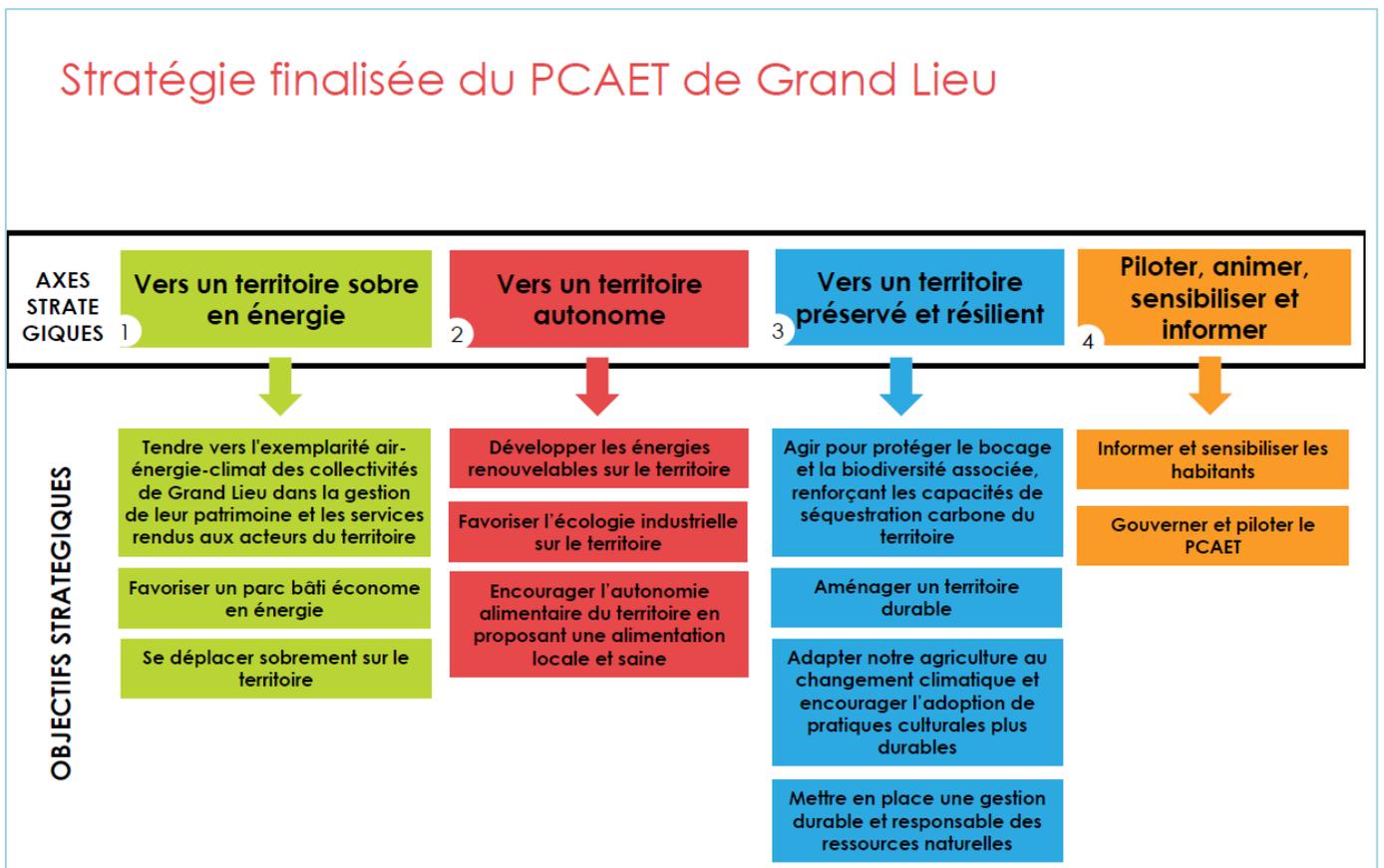
En **2017**, les déchèteries ont été réhabilitées et des barrières ont été installées pour limiter, contrôler et comptabiliser les entrées. Seuls les habitants du territoire ont accès aux déchèteries. Les passages des professionnels sont facturés, il n'y a pas de factures au volume ou au poids.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Concrètement, il s'agit d'un projet de développement durable réalisé à l'échelle des intercommunalités. Il est établi pour une durée de 6 ans. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : *la mobilité, l'habitat, les déchets, les activités agricoles et industrielles...* Le PCAET répond à la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015.

La Communauté de Communes de Grand Lieu s'est appuyée sur le PETR (*Pôle d'Équilibre Territorial et Rural*) du Pays de Retz pour l'élaborer. Le diagnostic a été réalisé en mai **2019**.

Le PCAET de Grand Lieu :





PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)



Un projet alimentaire territorial est en premier lieu la réunion des acteurs de la filière agro-alimentaire d'un même territoire, dans le but de co-construire des projets communs qui auront pour vocations de :

- Recréer des synergies économiques,
- Permettre aux habitants de se nourrir avec des aliments produits, transformés, distribués à proximité et de manière durable.

Ces projets collectifs visent donc à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, pour développer l'agriculture durable sur des territoires et la qualité de l'alimentation au bénéfice de tous. Les projets interviennent « dans les

domaines de l'économie alimentaire, de la culture et de la gastronomie, de la nutrition et de la santé, de l'accessibilité sociale, de l'environnement et enfin dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire » (DRAAF) et répondent à des problématiques identifiées lors du diagnostic réalisé sur le territoire en question.

Le projet alimentaire est porté par le PETR et se déploiera donc à l'échelle du Pays de Retz en fonction des compétences et missions de chaque acteur. Le PETR est en effet lauréat de l'appel à projet lancé par la région Pays de la Loire, la DRAAF et l'ADEME.



VII-2. Les actions déjà menées par les communes

COMPOSTAGE : restaurant scolaire



Mise en place du compostage dans les restaurants scolaires (Saint-Lumine-de-Coutais, La Chevrolière, Saint-Colomban, La Limouzinière)

Compostage collectif



Habitat des Jeunes
(Le Bignon)



Place de l'Europe
(St Colomban)

Quelques composteurs collectifs sont déjà présents sur le territoire notamment à Pont Saint Martin, au Bignon, et St Colomban.

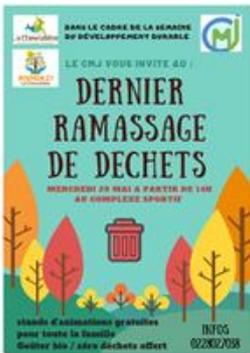
ZERO PHYTO



Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la mise en œuvre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités ont entamé la réduction voire l'arrêt total des produits phytosanitaires sur leur espace public.

ANIMATIONS

Jardin partagé
(La Limouzinière)



(La Chevrolière)
Organisateurs : le Conseil Municipal des Jeunes et l'Espace Jeunes

Liste non exhaustive

Opération proposée par la mairie de St Colomban aux habitants.

VIII. LA SYNTHÈSE AFOM

La matrice AFOM présente les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la CCGL concernant l'évolution de la production de déchets sur le territoire.

Facteurs internes

Les atouts et faiblesses du territoire sont des facteurs internes, sur lesquels la CCGL a une certaine marge de manœuvre.

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un ratio d'OMA en dessous des objectifs régionaux cependant :</p> <ul style="list-style-type: none"> 👍 Bon « ratio » de tri 👍 Une redevance incitative comprise (bons gestes) 👍 Actions de réduction déjà engagées 👍 Territoire propice aux actions liées à la valorisation des fermentescibles (pavillons, propriétaires) 👍 Badges d'accès en déchèterie (données sur les passages, fréquentation ...) 	<ul style="list-style-type: none"> 👎 Des tonnages qui augmentent en déchèterie de façon très importante (gravats, déchets verts) 👎 Confusion prévention/ tri des déchets 👎 Nouvelle population (sensibilisation régulière)

Facteurs externes

Les opportunités et contraintes sont des facteurs externes qui s'imposent au territoire et nécessitent des partenariats avec des acteurs extérieurs.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> 👍 Des démarches et des acteurs nombreux et variés allant dans la même direction (PCAET...) 	<ul style="list-style-type: none"> 👎 Absence de déchèterie professionnelle sur le territoire 👎 Chantiers de construction autour du territoire 👎 Rythme de vie qui s'accélère, rendant plus difficile les changements de comportement et la sensibilisation

IX. AXES STRATEGIQUES

IX.1 Axes stratégiques et actions

A partir de ce diagnostic territorial et des travaux menés par la CCES, il en ressort les axes stratégiques suivants ainsi que les actions à mettre en place :

Axe I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES

Fiche Action n° 1 : COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Fiche Action n° 2 : COMPOSTAGE PARTAGÉ

Fiche Action n° 3 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Fiche Action n° 4 : BROYAGE SAISONNIER DES BRANCHAGES

Axe II : ECO-EXEMPLARITE, ECO-MANIFESTATION ET ECO-GESTES

Fiche Action n° 1 : DIMINUTION DES CONSOMMABLES

Fiche Action n° 2 : SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC, DES ACTEURS ECONOMIQUES ET DES SERVICES PUBLICS

Fiche Action n° 3 : PROMOTION ET ACCOMPAGNEMENT D'EVENEMENTS « ZERO DECHET »

Axe III : REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP

Fiche Action n° 1 : SENSIBILISATION DES ENTREPRISES A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Fiche Action n° 2 : REDUCTION DES GRAVATS EN DECHETERIE

Axe IV : PROMOTION DE LA REPARATION ET DU REEMPLOI

Fiche Action n° 1 : DIAGNOSTIC DES ACTEURS

Fiche Action n° 2 : ETUDIER LA FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UNE RESSOURCERIE / RECYCLERIE



FICHES
ACTIONS

GISEMENT	ACTEURS CIBLES	PARTENAIRES	POTENTIEL DE REDUCTION
1/ REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES			
Déchets verts Déchets alimentaires	Ménages Entreprises d'entretiens d'espaces verts Structures publiques et privées : <i>Communes, établissements scolaires, EPHAD, etc.</i>	CPIE Associations de jardiniers Communes	- 42 kg/hab. (DV) - 15 kg/hab. (Omr)
2/ ECO-EXEMPLARITE, ECO-MANIFESTATION, ECO-GESTES			
Ordures ménagères assimilées	Ménages CCGL Communes/ Associations	Communes Associations	- 2 kg/hab. (OMA)
3/ REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP			
<i>Déchets d'activités économiques :</i> Gravats, bois, polystyrène...	Entreprises	FFB CCI, CMA Prestataire de collecte	- 45 kg/hab. (déchèterie)
4/ PROMOTION DE LA REPARATION ET DU REEMPLOI			
<i>Déchets destinés en déchèterie :</i> Tout-venant, plastiques, bois, DEEE...	Ménages	Réparateurs Associations	- 8 kg/hab. (déchèterie)

AXE I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES

FICHE ACTION N°1 _ COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Contexte

Depuis 2007, la CCGL met à disposition des composteurs individuels auprès des foyers du territoire. Deux volumes sont proposés soit de 300 litres ou 600 litres, en modèle plastique ou bois. Les composteurs sont mis à disposition auprès des particuliers pour une valeur de 15€ pour les 300 litres ou de 30€ pour les composteurs de 600 litres.

Le diagnostic révèle que le type d'habitat du territoire de Grand Lieu est plutôt pavillonnaire ce qui facilite ce type d'action. La mise en place de composteurs, incite les usagers à valoriser les déchets fermentescibles et une partie des déchets verts à domicile.

Le compostage permet de valoriser les déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique, le compost. Plus de 30% des déchets contenus dans les ordures ménagères peuvent être compostés (*épluchures, restes de repas, tailles de haies, tontes de pelouses...*).

Objectifs

- ☛ Encourager les habitants à composter pour réduire la part de déchets fermentescibles contenus dans les poubelles d'ordures ménagères résiduelles,
- ☛ Réduire le tonnage de biodéchets et de déchets verts pris en charge par la collectivité.

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	Fourniture & distribution des composteurs Communication
Partenaires et relais mobilisés	CPIE, mairies	Communication, animation Campagne de distribution (<i>locaux</i>)
Public cible	<i>Habitant du territoire possédant une maison individuelle</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
2007	2007 = guide composteurs / animation Campagne de distribution des composteurs (mairie/ Salle communale) Maître composteur = animation / personnel ST
Depuis 2017	Distribution des composteurs

Indicateurs d'activités et d'impact utilisés

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (en heure)					
Objectif	75*	75	75	75	75	75
Résultat	X	X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget matériel (fourniture de composteurs)					
Objectif	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€	20 000€
Résultat	X	X	X	X	X	X
<i>Montant de la vente aux particuliers</i>	- X €	- X €	- X €	- X €	- X €	- X €
Résultat à la charge de la CCGL						

*détail du calcul : 15 min * 300 composteurs/an

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de composteurs vendus					
Objectif	300	300	300	300	300	300
Résultat	X	X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Pourcentage de foyers équipés					
Objectif	28 %	28 %	29 %	29 %	30 %	30 %
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets fermentescibles (kg/hab./an)					
Objectif	9	9	9	9	9	9
Résultat	X	X	X	X	X	X

AXE I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES

FICHE ACTION N°2_ COMPOSTAGE PARTAGÉ

Action en cours **Action projetée en 2022** Action réalisée



Contexte

Depuis 2007, la CCGL met à disposition des composteurs individuels auprès des foyers du territoire. Pour les bourgs et hyper-centres, une solution peut être apportée en compostant ses biodéchets, de manière partagée.

En effet, le compostage partagé consiste à favoriser la gestion domestique et collective du compost dans un quartier ou en pied d'immeuble. Le territoire de Grand Lieu connaît peu d'immeubles, cependant les hyper-centres ne peuvent accueillir des composteurs individuels.

Le compostage partagé fonctionne avec 3 bacs minimum :

- Le premier sert à stocker le broyat de branches
- Le deuxième sert à déposer les biodéchets
- Le troisième sert au mûrissement du compost



Pour installer un site de compostage partagé, l'autorisation de la copropriété (*terrain privé*) ou de la municipalité (*terrain public mis à disposition*) est nécessaire. Certaines collectivités du territoire ont déjà mis en place des composteurs partagés comme les communes de ST Colomban, Pont St Martin et Le Bignon. Leur expérience sera bénéfique pour les mairies souhaitant installer des pavillons de compostage. Un référent par site, devra être désigné et formé pour la pérennité du projet.

Objectifs

- ☞ Proposer une alternative au compostage individuel,
- ☞ Encourager et accompagner les projets de compostage collectif de quartier et créer du lien social,
- ☞ Responsabiliser les habitants autour d'un projet commun pour la pérennité de l'action,
- ☞ Réduire le tonnage de biodéchets et de déchets verts pris en charge par la collectivité.

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Communes	Localisation des quartiers nécessitant un composteur collectif
Partenaires et relais mobilisés	CPIE services techniques	Communication, animation Alimentation du composteur en broyat
Public cible	Quartiers non résidentiels, habitat des jeunes	

Indicateurs d'activités et d'impact utilisés

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Budget matériel					
Objectif	1 400€ / pavillon					
Résultat			X	X	X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de sites					
Objectif	Déploiement de 9 pavillons de compostage (minimum)					
Résultat			X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Nombre de foyers concernés					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X

INDICATEUR DE PARTICIPATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'animations réalisées					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes sensibilisées					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets fermentescibles (kg/hab./an)					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X

AXE I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES

FICHE ACTION N°3 _ LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action en cours **Action projetée en 2023** Action réalisée

Contexte

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz regroupe quatre intercommunalités dont la Communauté de communes de Grand Lieu. Ce territoire englobant 150 000 habitants, a développé un Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Retz.

Il a pour vocation de renforcer les actions déjà menées, en favorisant les synergies entre des agriculteurs, des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs du territoire. En parallèle, le PAT entraînera une meilleure connaissance du système alimentaire territorial (*offre, équipements de collecte et de transformation, circuits de distribution, consommation*). Sa mise en œuvre est prévue sur 2 ans.

Fin 2020, un programme d'actions concertées en faveur d'une alimentation de qualité et de proximité dans le Pays de Retz, sera élaboré.



Certaines collectivités ont intégré des aliments « bio » et/ou locaux dans leurs restaurants scolaires (*La Limouzinière et St Colomban, par exemple*). Cette sensibilité favorise des actions sur le thème des pertes et des gâchis alimentaires. Le CPIE qui intervient en écoles, à ce jour, n'a pas travaillé sur ce thème. Une formation en interne est prévue pour répondre à ce nouveau sujet.

Objectifs

- ☞ Promouvoir les produits locaux en s'appuyant sur le label « produit en Pays de Retz » existant,
- ☞ Tendre vers l'exemplarité pour la restauration collective via la commande publique,
- ☞ Sensibiliser le personnel de cuisine et les agents de la restauration afin de créer une dynamique positive sur le thème,
- ☞ Mettre en avant les bonnes pratiques des restaurants scolaires pratiquant déjà en interne, une gestion des stocks réduisant les pertes alimentaires,
- ☞ Eduquer et responsabiliser les plus jeunes à la lutte contre le gaspillage alimentaire en les incitant à adopter durablement des comportements favorisant la réduction des déchets,

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Communes	Gestion de la restauration collective (<i>mesures, actions...</i>)
Partenaires et relais mobilisés	CPIE	Communication, animation, formation
	Gestionnaire	Animation et action sur le thème
Public cible	<i>scolaires, gestionnaires de cantine, communes</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
	<p>Restauration collective Recensement des actions réalisées par établissement/ cantine Thème abordé ou pas dans le programme scolaire</p> <p>Nombre d'établissements équipés en composteurs (valorisation des biodéchets)</p>

Indicateurs d'activités et d'impact (à définir lors de l'action)

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat				X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget					
Objectif						
Résultat				X	X	X

INDICATEUR DE PARTICIPATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'établissements vertueux					
Objectif						
Résultat				X	X	X
Libellé de l'indicateur	Nombre d'élèves sensibilisés					
Objectif						
Résultat				X	X	X

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets fermentescibles (kg/hab./an)					
Objectif						
Résultat				X	X	X

AXE I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES

FICHE ACTION N°4 _ BROYAGE SAISONNIER DES BRANCHAGES

Action en cours **Action projetée en 2020** Action réalisée



Contexte

Les déchets verts en déchèterie représentent des volumes importants et comparativement aux autres matières, engendrent un nombre croissant de rotation de camions. L'apport de végétaux reste important dans les 4 déchèteries et il augmente fortement depuis 2017 et la mise en place des plateformes.

Ces coûts pour la collectivité peuvent être modérés par l'incitation à la prévention et l'utilisation d'une partie de ces déchets verts au sein des foyers des usagers. En effet, broyés, les déchets verts peuvent servir de paillage aux pieds des plantes ou dans le jardin potager.

Certaines actions de broyage sont réalisées au sein des communes du territoire de Grand Lieu. Certains services techniques broient leurs déchets verts et les valorisent au niveau des composteurs collectifs. A cela s'ajoute, l'exemple de la commune de St Colombran, qui elle broie tous les ans les déchets verts apportés par les habitants. Les participants repartent ainsi avec le broyat. Ces expériences vont nourrir l'ambition de broyer davantage de volume de déchets verts en proposant des actions en déchèterie.

Objectifs

- ☞ Réduire les quantités de déchets verts, apportées en déchèterie en apprenant à les utiliser en ressource,
- ☞ Inciter les habitants à procéder au broyage de leurs déchets verts
- ☞ Mettre à disposition du broyat pour mettre en avant la valorisation à domicile

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	Organisation opérationnelle Communication
Partenaires et relais mobilisés	Prestataire des déchèteries Loueur de broyeur, entreprise d'entretien d'espaces verts, services techniques CPIE	Logistique sur site, Intervention en déchèterie, Animation sur la valorisation du broyat
Public cible	<i>Tous les utilisateurs des déchèteries (grand public)</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
2020	Echange avec les entreprises spécialisées
Automne 2020	Communication sur l'opération de broyage

Indicateurs d'activités et d'impact utilisés

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (com. + s Env.)					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget intervention					
Objectif	3 200€*	3 200€	3 200€	3 200€	3 200€	3 200€
Résultat	X	X	X	X	X	X

3 200€ * : le coût prend en compte 4 interventions et la fourniture de 400 sacs de jute.

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'interventions par an					
Objectif	4	4	4	4	4	4
Résultat	X	X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	volume broyé					
Objectif	Non quantifiable (lié aux apports de branchage)					
Résultat	x	x	x	x	x	x

INDICATEUR DE PARTICIPATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'utilisateurs de broyat (sacs)					
Objectif	400					
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets verts (kg/hab./an)/ densité					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X

AXE II : ECO-EXEMPLARITE, ECO-MANIFESTATION ET ECO-GESTES

FICHE ACTION N°1 _ DIMINUTION DES CONSOMMABLES

Action en cours Action projetée en **2023** Action réalisée

Contexte

Dans la démarche d'un PLPDMA, la collectivité porteuse du programme doit, avant de proposer des actions de prévention des déchets auprès des habitants, s'engager afin de montrer l'exemple. Aussi, la collectivité souhaite prioriser la mise en place d'actions en premier lieu au sein de ses services, notamment :

- en développant la dématérialisation et en insufflant de nouvelles pratiques,
- en utilisant des produits durables (*gobelets*),
- en suivant la consommation des fournitures (*ramette « papiers », enveloppes...*)

Les actions pourront être réalisées en parallèle dans les services de la collectivité et dans les services des communes membres.



Objectifs

- ☞ Mettre en avant les bonnes pratiques déjà réalisées par les services et harmoniser voir développer les pratiques pour les services moins vertueux,
- ☞ Inviter les agents et élus à adopter un comportement éco-responsable au quotidien (*poste de travail, réunions, évènements publics ...*), pour aboutir à une charte de bon geste,
- ☞ Valoriser l'image de la collectivité et démontrer son exemplarité en matière de réduction des déchets

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	En lien avec le PCAET <i>Suivi des consommations, indicateurs</i>
Partenaires et relais mobilisés	Agents communaux et intercommunaux	Communication, animation et transmission des éco-gestes
Public cible	<i>Services administratifs, techniques et élus</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
2023	Monter un groupe de travail en lien avec le PCAET Réaliser un diagnostic déchets interne : - <i>déchets produits par service et identifier les marges de progrès,</i> - <i>Communiquer sur les pratiques (impression recto/ verso, brouillon...)</i>

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (lien avec le PCAET)					
Objectif						
Résultat				X	X	X
Libellé de l'indicateur	budget					
Objectif						
Résultat				X	X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de gestes réalisés en interne					
Objectif						
Résultat				X	X	X

La Communauté de communes de Grand Lieu est aussi un territoire touristique ; le territoire est ponctué d'évènements festifs. La CCGL attribue des subventions aux associations qui favorisent la promotion, l'animation culturelle, sportive et touristique d'intérêt intercommunautaire.

Dans ce cadre, la Communauté de communes de Grand Lieu souhaite proposer la mise à disposition de gobelets réutilisables. Ce dispositif permet aux organisateurs de limiter les déchets et d'améliorer la propreté des espaces festifs.

Ces moments de fête génèrent des quantités de déchets importantes notamment les gobelets plastiques jetables utilisés pour les repas et les boissons servies au niveau des buvettes.



INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de gobelets					
Objectif						
Résultat				X	X	X
Libellé de l'indicateur	Nombre d'évènements / associations (utilisateurs)					
Objectif						
Résultat				X	X	X

AXE II : ECO-EXEMPLARITE, ECO-MANIFESTATION ET ECO-GESTES

FICHE ACTION N°2_ SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC, DES ACTEURS ECONOMIQUES ET DES SERVICES PUBLICS

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Contexte

Parce que la prévention des déchets est une notion encore mal connue, très souvent assimilée au tri des déchets, il est essentiel de communiquer à l'ensemble de la population les gestes qui peuvent permettre de réduire les déchets. La communication et sensibilisation n'ont pas pour but de faire culpabiliser l'utilisateur sur ses pratiques ; mais bien de donner les clés pour diminuer la quantité des déchets. La CCGL souhaite mettre en avant les nombreux gestes de prévention, en démontrant que ces gestes ne sont pas contraignants et peuvent être facilement adoptés.

Pour changer le comportement des plus jeunes, l'éducation et l'information sont essentielles pour les encourager à devenir des citoyens éco-responsables. Pour y arriver, la CCGL a signé une convention avec le CPIE Logne et Grand Lieu pour sensibiliser les scolaires sur les gestes de réduction de déchets.



Tous les ans, les écoles qui le souhaitent, peuvent solliciter la CCGL pour convenir d'un nombre d'interventions du CPIE au sein de leur établissement. Les thèmes abordés peuvent être : *le tri, le compostage, la réparation d'appareils électroniques...* L'animation demandée est en lien avec le programme de la classe.

Par ce biais, ils pourront devenir aussi à leur tour, des relais d'informations auprès de leurs parents.

La collectivité souhaite aussi être partenaire d'événements festifs de son territoire. Le festival Méga-scène à ST COLOMBAN qui se tient en juillet sur deux jours, réalise le tri pendant l'événement. Des rencontres, en amont de l'événement, sont prévues et ont pour but d'organiser la gestion mais aussi la prévention des déchets.

Si la réduction des déchets concerne l'ensemble des acteurs du territoire, il n'en est pas moins des services et administrations des collectivités, qui ont un rôle à jouer pour amorcer les changements de comportements d'un maximum d'utilisateurs. Afin de répondre à cette exigence, les pratiques des communes et services techniques seront étudiées. Les bons gestes pourront être déployés dans les autres services ou autres collectivités.

Objectifs

- ☞ Sensibiliser le public scolaire à la réduction des déchets et aux actions de prévention afin qu'ils intègrent les gestes de prévention dans leur quotidien,
- ☞ Responsabiliser les adultes de demain et les conduire à transmettre les gestes de prévention au sein de leurs familles,
- ☞ Atteindre tous les publics et transmettre les messages de prévention lors d'événements locaux,
- ☞ Promouvoir la prévention au sein de la CCGL et des communes adhérentes (*atteindre toutes les services : administratifs, techniques et les élus*)

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	Coordination entre les écoles/ CPIE, Connaissance des évènements touristiques et de leur impact vis-à-vis du grand public
	Service/ Office de tourisme Mairies, Services communaux	Recenser les pratiques
Partenaires et relais mobilisés	CPIE	Animations scolaires
	Organisateur d'évènements	Organisation de la gestion des déchets Transmission des messages de prévention
	Mairies	Diffuser les bons gestes
Public cible	<i>Scolaire, parents et jeunes adultes (tout public) Acteurs du territoire (organisateur d'évènements)</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
Été de chaque année	Planification avec le CPIE des envois de courrier auprès des écoles, bilan de l'année précédente
Printemps de chaque année	Rencontre avec les organisateurs pour connaître les attentes de chacun,

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

Les moyens alloués à cette action, concernent les moyens mis en place par le CPIE (convention).

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'animations CPIE					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget animation					
Objectif	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE PARTICIPATION

L'indicateur prendra en compte de manière générale, tous les publics concernés (administrations, scolaires et événementiels..).

AXE II : ECO-EXEMPLARITE, ECO-MANIFESTATION ET ECO-GESTES

FICHE ACTION N°3 _ PROMOTION ET ACCOMPAGNEMENT D'ÉVÉNEMENTS « ZERO DECHET »



Action en 2020

Action projetée

Action réalisée

Contexte

Les événements du territoire sont pour une partie, soutenus par la CCGL via des subventions allouées. Ces animations peuvent diffuser leurs engagements en exposant des actions mises en place. Il est donc important d'assurer une cohérence entre l'exemplarité portée par les services de la CCGL et les messages diffusés.

Ces événements culturels ou sportifs pourraient s'inscrire dans le cadre « éco-événements » avec par exemple, le fait de supprimer le tout jetable. La mise en place de gobelets ou de nouveaux gestes de prévention lors des événements, indiquent la prise en compte de l'impact de l'animation sur son environnement.

La CCGL est sollicitée par des organisateurs pour sensibiliser sur le thème de la réduction des déchets. Un travail sera réalisé pour aboutir à la réalisation d'un Kit « zéro déchet ». Il définira les solutions pour réduire au maximum les déchets (*assiettes et verres jetables, nappes...*).

A l'échelle des goûters et pique-niques lors des sorties scolaires, le CPIE Logne et Grand Lieu a engagé une réflexion sur la réduction des emballages.

Ce projet, qui se déroulera sur 3 ans, est soutenu par la Région des Pays de la Loire via l'appel à projet « Economie circulaire ». Il ne s'agit pas de sensibiliser ponctuellement, mais bien d'imaginer un réel accompagnement des enseignants, des parents d'élèves et des élèves sur le long terme. Un outil sera développé et utilisé sur les territoires qui font appel au CPIE.

Objectifs

Promotion « zéro déchet »

- ☞ Défendre un message commun et audible quel que soit le public,
- ☞ Proposer des solutions simples aux organisateurs pour pérenniser les gestes tous les ans,
- ☞ Impliquer les organisateurs afin qu'ils deviennent acteurs de la prévention,

Atelier « zéro déchet » CPIE

- ☞ Créer une synergie autour du thème du zéro déchet,
- ☞ Atteindre l'ensemble du public éducatif de l'enfant aux parents en sollicitant aussi le corps enseignant,
- ☞ Mettre en avant la durabilité des emballages et les astuces possibles au quotidien,
- ☞ Agir sur les comportements et mettre en avant qu'il s'agit d'une organisation à revoir en amont de l'acte d'achats

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	Rencontre avec le CPIE Echange avec les EPCI voisins
Partenaires et relais mobilisés	CPIE, écoles du territoire	Communication, animation sensibilisation
Public cible	Grand public, organisateurs, scolaires, enseignants, parents,	

Etapas clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapas clés
2020	Rencontre avec le CPIE Définir les événements/ animations partenaires

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre d'évènements (scolaires et hors scolaires)					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets d'emballages (kg/hab./an)					
Objectif	-					
Résultat	X	X	X	X	X	X

AXE III : REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP

FICHE ACTION N°1_ SENSIBILISATION DES ENTREPRISES A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Action en cours



Action projetée



Action réalisée



Contexte

Le territoire de Grand Lieu compte plus de 2 400 établissements sur son territoire. Pour la gestion des déchets, les professionnels font soit appel à la collectivité soit à une entreprise privée dans ce cas, elles sont exonérées de la redevance incitative. Pour les utilisateurs professionnels des déchèteries, chaque passage est facturé 30 euros. Il n'y a pas de distinction en fonction de la matière déposée.

Afin d'apporter des solutions pour réduire le volume des déchets professionnels, la Communauté de communes de Grand Lieu s'associe aux professionnels pour leur donner les moyens d'agir concrètement à l'échelle de leur entreprise. **En décembre 2017, Grand Lieu Développement a vu le jour.** Cette instance est une cellule de développement économique ; elle a pour objectif de créer un dialogue et une réflexion partagée entre les élus communautaires et les acteurs économiques locaux. Elle est composée *d'élus sensibles au monde économique, les Présidents d'Associations d'entreprises, les chefs d'entreprises élus au sein des chambres consulaires.* Cette instance se réunit 2 à 3 fois par an.



Ses missions :

- ✓ Action en matière d'offres foncières, d'immobilier d'entreprises et de services aux entreprises,
- ✓ Action de communication, réseau, relations entre les entreprises (marketing territorial),
- ✓ Action dans le domaine du développement numérique et de la mobilité du territoire,
- ✓ Action d'échange entre les autres EPCI voisines pour connaître les besoins en infrastructure (mobilités)

Objectifs

- ☞ Fédérer les acteurs économiques du territoire en partageant les expériences dans le secteur de l'économie circulaire et de manière générale dans le domaine de la prévention des déchets,
- ☞ Communiquer sur les bonnes pratiques pouvant déjà être engagées par la mise en réseau d'acteurs et réfléchir à de nouvelles actions à développer,
- ☞ S'appuyer sur les expériences des associations d'entreprises existantes pour développer certains projets :
 - Bourse au covoiturage,
 - Gestion mutualisée des déchets,
 - Lobbying auprès des partenaires pour développer l'offre en transports en commun,
 - Mise en place de ruches,
 - Partenariat avec la LPO,
 - Amélioration de la gestion des eaux pluviales...



Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service développement économique	Depuis 2015 : réunions d'informations et formations territorialisées à destination des chefs d'entreprises et de leur collaborateur, Communication : newsletters (partage d'expériences, actions engagée sur et hors territoire CCGL)
Partenaires et relais mobilisés	Gd Lieu Développement Chambres consulaires Solutions&Co	Convention avec la collectivité (formation)
Public cible	Acteurs économiques (entreprises, commerçants, auto-entrepreneurs, associations de commerçants...)	

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de formations, réunions, sensibilisation (newsletters)					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets d'activités professionnelles et divers (kg/hab./an)					
Objectif						
Résultat	X	X	X	X	X	X

La Communauté de communes de Grand Lieu conventionne annuellement avec la CMA et la CCI pour des formations et sensibilisations (budget d'environ 5 000€/an). Les entreprises du territoire reçoivent ensuite, une invitation pour la réunion thématique. En fonction du nombre d'inscrits, la réunion est programmée.

Le thème de l'économie circulaire sera abordé en réunion de travail avec la CMA et la CCI pour définir des possibles réunions sur le sujet.

AXE III : REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP

FICHE ACTION N°2_ REDUCTION DES GRAVATS EN DECHETERIE

Action en cours Action projetée en **2024** Action réalisée



Contexte

Les déchets apportés en déchèterie sont ceux ayant le plus augmenté depuis 2010 avec une prédominance pour deux flux : les déchets verts et les gravats. En comparaison entre les deux années 2010 et 2019, les habitants ont multiplié quasiment par deux leurs apports en gravats, passant de 74 kg/hab. en 2010 à 131 kg/hab. pour l'année 2019.

La création des plateformes en déchèterie en 2017, a engendré une facilité de dépose des gravats par les entreprises. Cependant, pour utiliser le réseau des déchèteries, chaque utilisateur se doit d'être muni d'un badge de la collectivité, pour ouvrir la barrière en entrée. Le nombre de passage en déchèterie n'est pas limité dans le temps, seul le volume est limité à 2 m³ par demi-journée.

Néanmoins concernant les gravats, la collectivité s'interroge sur leur valorisation matière. La Communauté de communes de Grand Lieu est associée à Trivalis dans le cadre d'une entente pour le tri des emballages recyclables. Cette collectivité vendéenne valorise les gravats par une entreprise locale. Leur expérience peut être adaptée à notre territoire et ainsi considérer les gravats non plus comme des déchets, mais un produit valorisé.

Objectifs

- ☛ Contrôler les dépôts et l'affluence en déchèterie,
- ☛ Recenser les expériences significatives dans le domaine de la valorisation des gravats,
- ☛ Réduire les tonnages apportés en gravats au sein des déchèteries

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	Limiter le nombre de passage en déchèterie, Recensement les expériences des collectivités ou entreprises valorisant les gravats, Proposer une autre solution que l'enfouissement
Partenaires et relais mobilisés	Trivalis Prestataire des déchèteries	Expérience avec « bâti recyclage », Contrôle des apports, questionnaire de l'origine du flux
Public cible		<i>Entreprises du BTP</i>

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
	Recensement des pratiques concernant la valorisation des gravats

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat					X	X
Libellé de l'indicateur	Budget de l'action					
Objectif						
Résultat					X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Nombre de déchèteries concernées					
Objectif						
Résultat					X	X

Par exemple, la société Bâti-recyclage peut collecter les gravats ou les gravats sont directement acheminés des déchèteries vers le site de recyclage. Ensuite, ces gravats sont concassés pour les cribler et obtenir des fractions de matières valorisables équivalent aux matériaux de carrière.



Après ces deux procédés, ils définissent plusieurs catégories de matières dites « inertes recyclées » en fonction de leur grosseur : Grave fine terre 0/20, Graves recycles (0/31,5 TP, 20/60, 0/80, 0/100).



Ce procédé sera à étudier pour valoriser les gravats provenant des 4 déchèteries du territoire de Grand Lieu.

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Flux gravats détournés de l'enfouissement (kg/hab./an)					
Objectif						
Résultat					X	X

AXE IV : PROMOTION DE LA REPARATION ET DU REEMPLOI

FICHE ACTION N°1 _ DIAGNOSTIC DES ACTEURS

Action en cours Action projetée en **2021** Action réalisée

Contexte

Les objets déposés en déchèterie sont parfois en parfait état. Beaucoup d'objets à peine abîmés sont jetés alors qu'ils seraient parfaitement utilisables après une simple réparation. Les activités de réparation contribuent à l'allongement de la durée de vie des produits ainsi qu'à la réduction des consommations de ressource. Ceci encourage un mode de consommation responsable et promeut l'économie circulaire.



La réparation permet aussi le maintien et le développement d'emplois locaux. Le label « répar'Acteurs » de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, met en lumière les métiers de la réparation. La Communauté de communes de Grand Lieu souhaite promouvoir le label pour faciliter la recherche entre le consommateur et le réparateur.

Objectifs

- ☞ Proposer aux habitants une solution alternative à la dépose en déchèterie,
- ☞ Valoriser la réparation comme alternative à l'acte de jeter,
- ☞ Mettre en avant les réparateurs locaux (*communiquer afin de valoriser les savoir-faire des métiers de la réparation*),

A cela s'ajoute qu'un atelier de la réparation existe déjà sur le territoire de Grand Lieu. A l'initiative de la Maison des Aînés (MDA) de Montbert, un « repair bistrot » est organisé pour réparer les objets et lutter contre l'obsolescence programmée.

L'équipe des réparateurs de la MDA est constituée de *trois électriciens, un menuisier, un technicien machines à coudre et de trois couturières.*

Atelier de la réparation

- ☞ Partager les compétences et savoir-faire (*durabilité des objets*) :
Encourager le grand public à réparer ses objets, que ce soit par lui-même pour les petites réparations ou auprès de réparateurs professionnels pour des réparations plus complexes ;
Informé sur l'importance de l'entretien des objets et sur l'achat de produits durables (*robustes et facilement réparables*) et les pratiques de consommation collaborative et de location dans un objectif de prévention des déchets, d'économie de ressources et d'énergie ;
- ☞ Redécouvrir la valeur des biens possédés.
- ☞ Promouvoir l'entraide entre citoyens,

La Communauté de communes de Grand Lieu a élaboré une stratégie sur la question des mobilités. Les services en interne pourront s'associer afin de proposer des ateliers de réparation de vélo par exemple...

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	Connaître les entreprises labellisées Recenser les ateliers de la réparation
Partenaires et relais mobilisés	CMA	Echange avec la CMA (<i>label répar'Acteurs</i>) Mise en avant du label (<i>communication</i>)
Public cible	<i>grand public (utilisateurs des déchèteries)</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
	Echanger avec la CMA pour définir un partenariat (<i>promotion des acteurs de la réparation du territoire</i>) <i>Voir pour une animation autour de la réparation</i>
	Echanger avec l'atelier de la réparation (<i>connaître les besoins et objectifs de l'atelier</i>) <ul style="list-style-type: none"> - <i>Fréquence de l'atelier</i> - <i>Fréquentation de l'atelier (type de public)</i>

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat		X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget matériel / communication					
Objectif						
Résultat		X	X	X	X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Recensement des acteurs de la réparation					
Objectif						
Résultat		X	X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Ateliers (<i>animation</i>)					
Objectif						
Résultat		X	X	X	X	X

AXE IV : PROMOTION DE LA REPARATION ET DU REEMPLOI

FICHE ACTION N°2_ ETUDIER LA FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UNE RESSOURCERIE OU D'UNE RECYCLERIE

Action en cours réalisée

Action projetée en **2022**

Action



Contexte

Il existe pour la plupart des déchets générés par les ménages, une filière de valorisation :

- énergétique pour les ordures ménagères,
- matière par le recyclage pour les emballages et certains déchets de déchèterie,
- organique pour les déchets verts et fermentescibles.

Pour le reste, les objets encombrants des ménages, quant-à-eux, sont sans réelles filières. Après leur collecte en déchèterie, par le biais de la benne "tout venant", la majorité de ces objets termine dans une installation de stockage. Un pourcentage non négligeable de ces déchets aurait pu être réutilisé en l'état ou faire l'objet d'une réparation. Lors de la réhabilitation du réseau des déchèteries de la CCGL, un espace a été créé pour la dépose d'objets destinés au réemploi. A ce jour, la collectivité souhaite mettre en place le réemploi mais se pose la question, de la manière de l'organiser.

Plusieurs scénarios sont possibles pour la seconde vie et la remise en service d'objets réutilisables. Certaines collectivités conventionnent avec des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour la reprise des objets. Le partenaire choisi, collecte en déchèterie les objets et les vend à petits prix. D'autres collectivités connaissent un acteur du réemploi sur leur territoire. Pour cela, les usagers ne déposent plus en déchèterie mais se rendent directement sur place. Enfin, certaines collectivités sont initiatrices et créent elles-mêmes, un site dédié au réemploi sur leur territoire.

Aucun schéma n'est privilégié, la CCGL ne se limite pas et souhaite étudier la faisabilité d'un projet local.

Objectifs

- ☞ Proposer et mettre en place la filière du réemploi sur le territoire,
- ☞ Définir les objectifs de la collectivité (*conventionnement, cahier des charges, exigences et critères*),
- ☞ Réduire les objets jetés dans la benne « tout venant » en déchèterie

Acteurs

ROLES	ACTEURS	MISSIONS
Pilote	Service déchets	Porteur du PLPDMA
Référent	Service déchets	En lien avec le PCAET
Partenaires et relais mobilisés	Autres EPCI	Echange d'expériences sur le thème de la seconde vie
	Gardiens de déchèterie	Organisation de la collecte/retrait
Public cible	<i>Associatifs, réinsertion et grand public</i>	

Etapes clés de l'action

Planning prévisionnel	Etapes clés
	<p>Echanger avec les collectivités voisines qui ont mise en place la filière « réemploi » (<i>points forts/faibles, préconisation</i>)</p> <p>Définir les attentes de la collectivité et les besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel (<i>bâtiment, réglementation</i>), - Humain (<i>permanence</i>), - Type d'objets détournés des déchèteries

Indicateurs d'activités et d'impact

INDICATEUR DE MOYEN

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X
Libellé de l'indicateur	Budget (<i>bureau d'étude</i>)					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X

INDICATEUR DE REALISATION

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Temps consacré à l'étude de faisabilité					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X

En fonction de l'aboutissement du projet, la collectivité estimera le tonnage ou nombre d'objets détournés des déchèteries. Il s'agira lors de l'étude, de définir les catégories d'objets à détourner.

INDICATEUR DE QUANTITES DE DECHETS EVITES

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Libellé de l'indicateur	Déchets réemployables (kg/hab./an)					
Objectif						
Résultat			X	X	X	X

X. PLANNING DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AXE I : REDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DECHETS ORGANIQUES						
Fiche Action n°1 : compostage individuel	X	X	X	X	X	X
Fiche Action n°2 : compostage partagé			X	X	X	X
Fiche Action n°3 : lutte contre le gaspillage alimentaire				X	X	X
Fiche Action n°4 : broyage saisonnier des branchages	X	X	X	X	X	X
AXE II : ECO-EXEMPLARITE ET ECO-MANIFESTATION ET ECO-GESTES						
Fiche Action n°1 : diminution des consommables				X	X	X
Fiche Action n°2 : sensibilisation du grand public & acteurs économiques	X	X	X	X	X	X
Fiche Action n°3 : promotion/ accompagnement d'évènements « zéro déchet »	X	X	X	X	X	X
AXE III : REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES ET DU BTP						
Fiche Action n°1 : sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire	X	X	X	X	X	X
Fiche Action n°2 : réduction des gravats en déchèterie					X	X
AXE IV : PROMOTION DE LA REPARATION ET DU REEMPLOI						
Fiche Action n°1 : diagnostic des acteurs		X	X	X	X	X
Fiche Action n°2 : étudier la faisabilité de la mise en place d'une ressourcerie/ recyclerie			X	X	X	X